

Étude VNQ, phase II :
Documenter, contextualiser et valoriser
l'initiative *Vivons nos quartiers*

Rapport de recherche

Anna Goudet*, Catherine Paquette**, Alexandra Charette***

Février 2021



* Anna Goudet, candidate au doctorat en études urbaines, INRS-UCS

** Catherine Paquette, candidate à la maîtrise en études urbaines, INRS-UCS

*** Alexandra Charette, associée de recherche postdoctorale, Université Concordia



Social Sciences and Humanities
Research Council of Canada

Conseil de recherches en
sciences humaines du Canada

Canada

TABLE DES MATIÈRES

Sommaire exécutif	5
Faits saillants	8
Introduction	10
Genèse du projet de recherche et retour sur la Phase 1 du projet	10
Objectifs, contexte et méthodes de la Phase 2	13
Section 1	
Brève histoire de l'accueil des demandeurs d'asile au Québec	16
Introduction	16
Le système de protection des personnes réfugiées au Canada et la Loi sur l'immigration de 1976	16
L'accueil des personnes réfugiées au Québec : vers une responsabilité gouvernementale	17
Le désengagement du gouvernement fédéral en matière d'assistance aux demandeurs d'asile	19
La réponse du gouvernement québécois aux besoins des demandeurs d'asile	20
Une avancée majeure dans le traitement des demandes d'asile : l'Arrêt Singh	21
Surcharge du système d'immigration et création de la CISR	21
Nouvelles compétences provinciales en immigration et intégration et réponse du secteur communautaire en établissement et intégration des immigrants	22
Nouveau recul pour les droits sociaux des demandeurs d'asile au Québec	24
Impacts des attentats de septembre 2001 sur le système d'octroi du statut de réfugié	25
L'action communautaire autonome, une avancée importante pour le secteur communautaire de l'immigration et de l'intégration au Québec	26
Nouvelle refonte du système d'immigration canadien en 2012	27
Accueil de 25 000 réfugiés syriens au Canada	29
Arrivée des demandeurs d'asile à la frontière (terrestre) québéco-étatsunienne : les bénéfices d'une action concertée	30
Accueil et accompagnement des demandeurs d'asile au Québec : vers une concertation des acteurs et une approche interculturelle	31

<i>Vivons nos Quartiers</i> : favoriser le rapprochement interculturel et l'inclusion à l'échelle du quartier en encourageant la concertation intersectorielle, la mobilisation et le partage de connaissances	32
--	----

Section 2

L'expérience de la concertation : le cas de deux comités locaux en rapprochement interculturel soutenus par VNQ	34
---	----

Introduction	34
--------------	----

Méthode : l'observation	35
-------------------------	----

Les conditions d'émergence et la composition des comités de rapprochement interculturel	35
---	----

Le comité local de rapprochement interculturel de Ville-Émard/Côte-Saint-Paul	36
---	----

Le Réseau Action Immigration (RAI)	37
------------------------------------	----

Fonctions des comités	39
-----------------------	----

Informier et outiller les membres des comités	39
---	----

Sensibiliser et créer des liens entre les acteurs du comité	41
---	----

Organiser des activités de rapprochement interculturel	42
--	----

Défis et limites des comités	43
------------------------------	----

Le manque de financement	43
--------------------------	----

Le poids (solitaire) de la coordination	44
---	----

La mobilisation continue des membres	45
--------------------------------------	----

La sensibilisation aux enjeux de l'immigration et du rapprochement interculturel des membres des comités	46
--	----

Conclusion	46
------------	----

Des pistes pour la suite des comités	47
--------------------------------------	----

Section 3

Perceptions et expériences de l'accueil des nouveaux arrivants dans les quartiers de Montréal : un projet <i>Photovoice</i>	49
---	----

Introduction	49
--------------	----

Méthode <i>Photovoice</i> et présentation des participant.e.s	50
---	----

Notre démarche	51
----------------	----

Synthèse des types d'espaces qui comptent	52
---	----

Espaces entretenus, esthétique et atmosphère	53
--	----

Espaces pratiques et fonctionnels	58
-----------------------------------	----

Espaces où recevoir de l'aide	60
Espaces qui suscitent des rencontres et où l'on tisse des liens	63
Espaces qui favorisent la participation et l'engagement à la vie de la collectivité	66
Espaces qui créent un attachement émotionnel et évoquent des souvenirs	67
Déclinaison des usages et perceptions	71
Recommandations	72
Agir sur les dynamiques sociales	72
Agir sur l'environnement bâti	73
Agir sur l'accès aux informations	73
Agir sur la participation citoyenne	74
Conclusion	74
Conclusion générale	75
Bibliographie	77

Sommaire exécutif

Le présent rapport présente une synthèse des données recueillies dans la seconde phase du projet « **Documenter l'initiative Vivons nos quartiers : vers des quartiers inclusifs et accueillants pour les personnes réfugiées et immigrantes** ». Le projet Vivons nos quartiers, qui a vu le jour dans la foulée de l'arrivée des réfugiés syriens en 2015-2016, puis s'est adapté aux réalités du terrain avec l'arrivée des demandeurs d'asile, notamment à partir de 2017, a été développé et mis en place en partenariat avec la Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes (TCRI) et Centraide du Grand Montréal. Il a pour principal objectif de mettre en commun et de partager les meilleures pratiques d'inclusion à l'échelle des quartiers de Montréal. Ce rapport vise à contextualiser l'initiative Vivons nos quartiers et à l'analyser selon trois perspectives différentes. Il comporte trois sections distinctes et indépendantes.

L'accueil et l'intégration des immigrants au statut précaire : rapports entre les acteurs

La première section retrace l'historiographie de l'accueil et de l'intégration des personnes au statut précaire et s'appuie sur les propos de nos informateurs et informatrices et sur une recherche documentaire. Elle documente l'évolution des politiques en matière d'accueil et d'établissement des réfugiés et demandeurs d'asile aux niveaux provincial et fédéral ainsi que les relations entre les acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux. Elle met aussi en lumière le rôle prépondérant qu'a occupé le secteur communautaire de l'accueil et d'intégration au cours des quarante dernières années et la tradition de concertation qu'elle met en œuvre.

L'accueil et l'accompagnement des immigrants au statut précaire au Québec est principalement financé et offert par les organisations à vocation religieuses jusqu'à la fin 1970. C'est notamment l'arrivée de réfugiés au cours des années 1970 qui incite les organismes communautaires et religieux à structurer l'accueil des réfugiés et demandeurs d'asile. À la suite de l'adoption en 1981 du plan d'action Autant de façons d'être Québécois, le gouvernement provincial soutient financièrement les organismes communautaires afin qu'ils offrent des services d'accueil et d'établissement aux immigrants. Ces derniers doivent toutefois reprendre – périodiquement – la responsabilité de l'accueil et de l'aide à l'établissement des demandeurs d'asile au gré des mouvements de désengagement et réengagement des gouvernements provincial et fédéral durant les quinze années subséquentes.

L'Accord Canada-Québec, conclu en 1991, confère au Québec l'entière responsabilité de l'intégration des immigrants permanents sur son territoire. Le secteur communautaire de l'établissement et d'intégration des immigrants est alors appelé à se repositionner face à un nouvel acteur important, qui présente ses propres mécanismes de gouvernance de l'intégration, soit le gouvernement provincial. Les rapports entre les organismes communautaires, dépositaires d'une longue expérience et d'une expertise dans le champ de l'établissement et d'intégration des nouveaux arrivants, et le gouvernement québécois, doté de nouvelles responsabilités, évoluent entre l'activisme et la résilience des uns et la responsabilité et l'acquisition de compétence des autres.

Le secteur communautaire obtient, au début de la décennie 2000, une reconnaissance institutionnelle qui favorise l'établissement de rapports plus égalitaires et de collaborations avec le gouvernement provincial. Les organismes communautaires sont encore aujourd'hui un acteur de premier plan dans l'établissement et l'intégration des demandeurs d'asile, réfugiés et autres immigrants. Sa contribution à l'accueil des réfugiés syriens et des demandeurs d'asile arrivés à la frontière québéco-étatsunienne en 2017-2018 en fait foi. La réponse du secteur communautaire de l'accueil et établissement témoigne à ce moment de la résilience et de l'adaptation des organismes communautaires, et de la capacité d'action concertée des acteurs communautaires et institutionnels. À cette capacité d'action s'ajoutent des projets locaux, souvent mis en œuvre par des acteurs communautaires expérimentés. Ceux-ci participent à favoriser l'inclusion des nouveaux arrivants et le rapprochement interculturel et citoyen. L'initiative Vivons nos quartiers en est un exemple.

Vivons nos quartiers : un projet de concertation locale mené par les acteurs communautaires

La seconde partie du rapport propose une analyse de la gouvernance à l'échelle locale de l'intégration des nouveaux arrivants au statut précaire. Cette analyse s'appuie sur l'étude de deux projets de concertation locale implantés dans des quartiers montréalais, soutenus par le secteur communautaire de l'accueil et intégration des immigrants et visant le rapprochement interculturel. Elle examine les conditions de mise en œuvre et de pérennité des projets, leurs obstacles et leurs réalisations.

L'initiative Vivons nos quartiers a donné lieu à la mise en place de plusieurs comités locaux de rapprochement culturel. Les deux comités observés dans le cadre de cette recherche, le comité local de rapprochement interculturel de Ville-Émard/Côte-Saint-Paul (comité VECSP) et le Réseau Action Immigration (RAI) dans l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, ont émergé dans des territoires où la proportion de population immigrante augmente depuis les dernières années. Les comités locaux de rapprochement interculturel remplissent trois fonctions : informer et outiller les membres des comités ; sensibiliser et créer des liens entre les acteurs du comité ; organiser des activités de rapprochements interculturels dans les quartiers. Ces comités rencontrent quatre grands défis : le manque de financement ; le poids de la coordination exclusive par l'organisme porteur (malgré les tentatives de partage des responsabilités) ; la mobilisation des membres ; la sensibilisation et la connaissance des membres sur les enjeux de rapprochement interculturel. En tant qu'instance de concertation locale, ces comités sont nécessaires à la mise en place de collectivités accueillantes et contribuent à la poursuite d'une réflexion collective sur le rôle des différents acteurs locaux dans le rapprochement interculturel et citoyen.

L'expérience de l'accueil et de l'intégration des nouveaux arrivants à l'échelle du quartier : un projet photovoice

La troisième section s'intéresse à l'expérience de l'accueil et de l'intégration des nouveaux arrivants à l'échelle du quartier. À partir d'une méthode photovoice, elle pose un regard sur la manière dont les nouveaux arrivants résidant dans les quartiers où les projets de concertation analysés dans la seconde section du rapport sont déployés perçoivent leur environnement

physique et social. Les entretiens Photovoice ont démontré que les nouveaux arrivants ont besoin, pour se sentir accueillis, d'un assemblage d'espaces différents : des espaces verts, des organismes communautaires, des commerces, des espaces de sports et de loisirs, des rues sécuritaires, des lieux où trouver de l'aide et où socialiser.

Six grandes caractéristiques des quartiers favorisent le bien-être des participants à la recherche: être accessible et fonctionnel (dimension fonctionnelle); être bien entretenu et soigné (dimension esthétique et sécuritaire); remplir les attentes en termes d'aide (dimension de soutien); susciter des rencontres (dimension de sociabilité); favoriser la participation et l'engagement à la vie de la collectivité (dimension de participation sociale); créer des souvenirs et des repères symboliques (dimension symbolique).

Les nouveaux arrivants associent aux espaces des perceptions et usages différenciés selon leurs besoins et leurs caractéristiques individuelles. Ainsi, tout espace a le potentiel d'être accueillant. Quatre recommandations visant l'établissement de collectivités accueillantes dans les quartiers à l'étude sont mises de l'avant : agir sur les dynamiques sociales, agir sur l'environnement urbain, agir sur l'accès aux informations, agir sur la participation citoyenne.

Faits saillants

Section 1 :

L'accueil et l'accompagnement des immigrants au statut précaire au Québec sont principalement financés et offerts par les organisations religieuses jusqu'à la fin 1970.

L'arrivée de réfugiés au cours des années 1970 incite les organismes communautaires et religieux à structurer l'accueil des réfugiés et demandeurs d'asile.

À la suite de l'adoption en 1981 du plan d'action *Autant de façons d'être Québécois*, le gouvernement finance les organismes communautaires afin qu'ils offrent des services d'accueil et d'établissement aux immigrants.

Lorsque les paliers fédéral et provincial retirent toute forme d'aide aux demandeurs d'asile en 1982, le milieu communautaire prend le relais.

Le gouvernement provincial s'engage en 1984 à rétablir un niveau minimal de soutien aux demandeurs d'asile présents sur son territoire.

Suite à la conclusion de l'Accord Canada-Québec en 1991, le Québec réforme le système d'établissement et d'intégration et modifie le mode de financement des organismes communautaires, qui s'organisent.

En 1996, les services offerts aux demandeurs d'asile diminuent de nouveau. Le secteur communautaire en établissement et d'intégration répond aux besoins diversifiés d'une large clientèle.

L'action communautaire obtient la reconnaissance formelle du Québec en 2001, ce qui donne l'occasion aux organismes en établissement de négocier avec le gouvernement sur de nouvelles bases.

La réponse des acteurs communautaires (et institutionnels) à la réforme du système d'immigration de 2012 témoigne de leur expertise en matière d'accueil et d'établissement des nouveaux arrivants.

L'arrivée de demandeurs d'asile à la frontière québéco-étatsunienne en 2017-2018 met à l'épreuve le système (montréalais) d'accompagnement des immigrants au statut précaire. La réponse du milieu de l'accueil et d'établissement témoigne à nouveau de la capacité d'action concertée des acteurs communautaires et institutionnels.

Des projets locaux, souvent issus d'initiatives concertées des acteurs communautaires à l'échelle du quartier, sont créés afin de favoriser l'inclusion des nouveaux arrivants. L'initiative Vivons nos quartiers en est un exemple.

Section 2 :

L'initiative Vivons nos quartiers a donné lieu à la mise en place de plusieurs comités locaux de rapprochement culturel.

Les deux comités observés dans le cadre de cette recherche, le comité local de rapprochement interculturel de Ville-Émard/Côte-Saint-Paul (comité VECSP) et le Réseau Action Immigration (RAI) dans l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, ont émergé dans des territoires où la proportion de population immigrante augmente depuis les dernières années.

Les comités locaux de rapprochement interculturel remplissent trois fonctions : informer et outiller les membres des comités ; sensibiliser et créer des liens entre les acteurs du comité ; organiser des activités de rapprochements interculturels dans les quartiers.

Ces comités rencontrent quatre grands défis : le manque de financement ; le poids de la coordination exclusive par l'organisme porteur (malgré les tentatives de partage des responsabilités) ; la mobilisation des membres ; la sensibilisation et la connaissance des membres sur les enjeux de rapprochement interculturel.

En tant qu'instance de concertation locale, ces comités sont nécessaires à la mise en place de collectivités accueillantes.

Section 3 :

Les entretiens *Photovoice* ont démontré que les nouveaux et nouvelles arrivant.e.s ont besoin, pour se sentir accueilli.e.s, d'un assemblage d'espaces différents : des espaces verts, des organismes communautaires, des commerces, des espaces de sports et de loisirs, des rues sécuritaires, des lieux où trouver de l'aide et où socialiser.

Six grandes caractéristiques des quartiers favorisent le bien-être des participant.e.s à la recherche: être accessible et fonctionnel (dimension fonctionnelle) ; être bien entretenu et soigné (dimension esthétique et sécuritaire) ; remplir les attentes en termes d'aide (dimension de soutien) ; susciter des rencontres (dimension de sociabilité) ; favoriser la participation et l'engagement à la vie de la collectivité (dimension de participation sociale) ; créer des souvenirs et des repères symboliques (dimension symbolique).

Les nouveaux et nouvelles arrivant.e.s associent aux espaces des perceptions et usages différenciés selon leurs besoins et leurs caractéristiques individuelles. Ainsi, tout espace a le potentiel d'être accueillant.

Nous émettons quatre recommandations pour tendre vers la réalisation d'une collectivité accueillante : agir sur les dynamiques sociales, agir sur l'environnement urbain, agir sur l'accès aux informations, agir sur la participation citoyenne.

Introduction

Le présent rapport constitue un effort de synthèse des données recueillies dans la seconde phase du projet de recherche intitulé « Documenter l’initiative *Vivons nos quartiers* : vers des quartiers inclusifs et accueillants pour les personnes réfugiées et immigrantes ». Il fait suite au premier rapport de recherche « Phase 1 : Documenter les impacts à moyen terme à l’aide de données qualitatives dans les différents milieux d’intervention du projet *Vivons nos quartiers* » (Désilets et Goudet 2019), disponible [ici](#).

Ce rapport vise à contextualiser l’initiative *Vivons nos quartiers* et à l’analyser selon trois perspectives différentes. Il comporte trois sections distinctes et indépendantes. La première section retrace l’historiographie de l’accueil et de l’intégration des personnes au statut précaire et s’appuie sur les propos de nos informateurs et informatrices et sur une recherche documentaire. Elle documente l’évolution des politiques en matière d’accueil et établissement des réfugiés et demandeurs d’asile aux niveaux provincial et fédéral ainsi que les relations entre les acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux. Elle met aussi en lumière le rôle prépondérant qu’a occupé le secteur communautaire de l’accueil et intégration au cours des quarante dernières années et la tradition de concertation qu’elle met en oeuvre.

La seconde partie propose une analyse de la gouvernance à l’échelle locale de l’intégration des nouveaux arrivants au statut précaire. Cette analyse s’appuie sur l’étude de deux projets de concertation locale implantés dans des quartiers montréalais, soutenus par le secteur communautaire de l’accueil et intégration des immigrants et visant le rapprochement interculturel. Elle examine les conditions de mise en œuvre et de pérennité des projets, leurs obstacles et leurs réalisations.

La troisième section s’intéresse à l’expérience de l’accueil et de l’intégration des nouveaux arrivants à l’échelle du quartier. À partir d’une méthode *photovoice*, elle pose un regard sur la manière dont les nouveaux arrivants résidant dans les quartiers où les projets de concertation analysés dans la section 2 se sont déployés perçoivent leur environnement physique et social.

Genèse du projet de recherche et retour sur la Phase 1 du projet

Le projet de recherche « Documenter l’initiative *Vivons nos quartiers* : vers des quartiers inclusifs et accueillants pour les personnes réfugiées et immigrantes » se déploie en partenariat avec la Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes (TCRI) et Centraide du Grand Montréal, qui financent les activités de l’initiative *Vivons nos quartiers*. Le projet de recherche est

pour sa part financé par le Conseil de recherche en sciences humaines du Canada (CRSH), dans le cadre du partenariat de recherche Immigration et résilience en milieu urbain (BMRC-IRMU 2016-2021)¹.

L'initiative *Vivons nos quartiers*, vise avant tout la mise en commun des meilleures pratiques d'inclusion à l'échelle des quartiers de Montréal. Ce projet a vu le jour dans la foulée des arrivées de réfugié.e.s syrien.ne.s en 2015-2016, puis s'est adapté aux réalités du terrain avec les nouvelles arrivées de demandeur.se.s d'asile, notamment à partir de 2017.

Depuis de nombreuses années, les organismes du réseau de Centraide font état de leur besoin d'être soutenus et accompagnés dans le développement de pratiques d'intervention en contexte de diversité. L'objectif de l'initiative *Vivons nos quartiers* est donc de contribuer à créer des quartiers inclusifs et accueillants pour les personnes réfugiées et immigrantes, en accompagnant les intervenant.e.s dans la recherche de solutions aux défis interculturels qu'ils et elles rencontrent. Plus précisément, les objectifs de l'initiative sont de :

- Renforcer les capacités des acteurs et actrices communautaires à mieux intervenir dans un contexte de diversité, en particulier auprès des personnes réfugiées et immigrantes vulnérables ;
- Favoriser le développement d'une plus grande ouverture à la population réfugiée au sein des communautés d'accueil ;
- Faciliter les interactions entre les différentes personnes (personnes réfugiées, intervenant.e.s, citoyen.ne.s) dans un contexte de diversité.

Les axes de développement de l'initiative sont les suivants :

- Offre de formation pour les intervenant.e.s communautaires et institutionnel.le.s servant à les outiller et à favoriser le réseautage ;
- Organisation d'événements citoyens d'information et conscientisation ;
- Mise en place de communautés de pratiques et groupes de supervision ;
- Animation du GARD#QA : Groupe d'action-réflexion pour la diversité des quartiers accueillants. Le Gard#qa est un laboratoire d'idées qui rassemble quelques acteurs et actrices clés du grand Montréal, impliqué.e.s dans l'intégration des réfugiés. Son mandat est d'assurer une veille sur les défis et les conditions d'intégration, de définir les balises des communautés inclusives, de définir les critères et les conditions facilitant le renforcement d'une communauté inclusive, de documenter les pratiques les plus porteuses et de partager les expertises (rôle de conseil).

¹ Preston, V. P., Belkhdja, C., Gabriel, C., Lochhead, C., Douglas, D., Dyson, D., Zikic, J., Hennebry, J., Shields, J., Veronis, L., Hynie, M., Mandell, N., Bhuyan, R., Ghosh, S. and collaborators. Migration and Resilience in Urban Canada - Immigration et résilience en milieu urbain (BMRC-IRMU) : Discovering Strengths and Building Capacity, Partnership Grant. Social Sciences and Humanities Research Council of Canada, SSHRC#896-2016-1004, \$2,499,525, 2016-2021

Le projet de recherche vise à documenter toutes les étapes de la mise en place et du déploiement de l'initiative *Vivons nos quartiers* dans le Grand Montréal. Par le biais d'activités d'observation directe et non participante sur le terrain, par exemple la mise en contact avec les acteurs des quartiers, les formations pour les intervenants, les activités citoyennes ou pour le grand public, et l'observation participante lors des rencontres du comité de pilotage et lors des rencontres du Gard#qa, les objectifs du projet sont de :

- Identifier les stratégies et initiatives mises en place par des acteurs et actrices institutionnel.le.s et communautaires pour faire face aux enjeux liés à l'immigration ;
- Identifier les pratiques qui favorisent, ou entravent l'accueil des personnes réfugiées et immigrantes à l'échelle des quartiers montréalais ;
- Identifier les perceptions des changements chez les acteurs et actrices des quartiers quant à l'accueil des personnes réfugiées et immigrantes ;
- Documenter la perception des acteurs et actrices au sujet de la notion de collectivité accueillante dans le contexte des quartiers montréalais.

Les deux premiers objectifs ont été atteints lors de la première phase du projet (2017-2018). Nous avons en effet mis de l'avant la manière dont la hausse du nombre d'arrivées irrégulières à partir de 2017, en lien avec les mouvements migratoires ailleurs dans le monde, a créé un sentiment de « crise » au Québec qui été fortement alimenté par les discours politiques et médiatiques. Cette notion de « crise » a eu une influence néfaste sur les perceptions de l'ampleur du phénomène.

Néanmoins, si ce n'est pas le cas en termes de chiffres, l'apparition de réalités nouvelles peut donner une « sensation de crise » aux intervenant.e.s. Il s'agit en particulier de la présence de familles avec de jeunes enfants, de personnes nécessitant des soins de santé mentale ou encore de cas spécifiques d'intervention qui peuvent être impressionnants et donner aux intervenants un sentiment d'impuissance ou de débordement. La hausse du nombre de réfugiés, puis de demandeurs d'asile, a entraîné des changements dans les services communautaires de première ligne, dont l'ajout de nouvelles ressources et l'embauche de personnel qui ont requis du soutien et de l'accompagnement. Les principales méconnaissances constatées se rapportent aux statuts d'immigration et aux droits des personnes immigrantes. Ce manque de connaissances peut mener à des confusions dans l'orientation des usager.ère.s vers certains services, ou dans l'entreprise de certaines démarches administratives. En facilitant les interactions entre les acteurs à l'échelle des quartiers, les intervenant.e.s sont mieux informé.e.s sur les ressources disponibles dans leur quartier. Cette mobilisation favorise l'accompagnement et le référencement qui se fait plus facilement, au bénéfice des intervenant.e.s, et des personnes immigrantes elles-mêmes.

Parallèlement, la « sensation de crise » a aussi agi comme un déclencheur pour se mobiliser et déployer de nouvelles ressources tant matérielles qu’humaines. Les efforts de collaboration et de créativité dans la recherche de solutions et de contournement d’obstacles à l’accueil ont été observés dans notre projet. La concertation entre acteurs de différents secteurs (gouvernementaux, organismes terrain, acteurs universitaires) favorise également l’échange d’informations et de bonnes pratiques en temps réel. Les réunions de différents comités comme le GARD#qa, ainsi qu’un comité intersectoriel qui réunit aux 6 à 8 semaines, depuis le printemps 2017, tous les acteurs et actrices clés de Montréal en plus des différents paliers de gouvernements concernés par l’accueil des demandeur.se.s d’asile, permettent aux intervenant.e.s de développer des liens personnalisés qui facilitent leur travail. La mise en place spontanée de différents partenariats et activités communes entre organismes communautaires à l’échelle des quartiers démontre également leur résilience et leur capacité d’accueil. Plusieurs difficultés persistent, notamment dans la communication et le référencement entre organismes, dans le manque de ressources (humaines, matérielles, linguistiques, etc.), ainsi qu’au niveau des compétences des intervenant.e.s dans les domaines du rapprochement interculturel et de l’intervention psychosociale. Ces réalités peuvent avoir des conséquences néfastes pour les nouveaux et nouvelles arrivant.e.s, notamment en ce qui a trait à leur cohabitation avec le reste de la population. Ce travail nous a néanmoins permis d’identifier les pratiques qui favorisent la résilience des acteurs et actrices institutionnel.le.s et communautaires face aux enjeux liés à l’immigration en plus d’identifier les pratiques qui favorisent ou entravent l’accueil des personnes réfugiées et immigrantes à l’échelle des quartiers montréalais.

Objectifs, contexte et méthodes de la Phase 2

La récolte des données de la seconde phase du projet de recherche s’est déroulée en 2019-2020.

Les deux grands objectifs de cette phase sont :

- Identifier les perceptions chez les acteurs et actrices des quartiers et du secteur de l’immigration des changements quant à l’accueil des personnes réfugiées et immigrantes ;
- Documenter la perception de l’accueil des nouveaux arrivants dans le contexte des quartiers montréalais.

L’objectif initial était de poursuivre la documentation de l’initiative VNQ, notamment sous l’angle de ses activités de rapprochement citoyen. Cet angle avait en effet souffert de l’ampleur prise par le volet des formations pour répondre à la forte demande des intervenant.e.s dans la première phase de l’initiative. Dans la phase 2, l’angle du rapprochement citoyen a également évolué en cours de route : plutôt que d’organiser des activités ponctuelles dans les quartiers, l’idée a évolué vers la mise sur pied d’une formation, intitulée « Animer des activités de rapprochement citoyen : Créer des communautés plus

inclusives », qui visait à outiller les acteurs et actrices des quartiers afin qu'ils organisent par eux-mêmes des activités pertinentes sur leur territoire. Ce volet de l'initiative a été documenté. En parallèle, un autre volet de VNQ consiste à accompagner des instances locales de concertation dans leur déploiement. Le type d'accompagnement varie en fonction des besoins des comités de concertation locale, qui œuvrent sur des territoires aux réalités différentes et regroupent des acteurs et actrices de plusieurs secteurs. Nous avons également documenté ces activités. Alors que nous privilégions dans la Phase 1 du projet de recherche la couverture d'un plus grand nombre de quartiers montréalais, la Phase 2 concentre son analyse sur deux² territoires montréalais : le quartier Ville-Émard/Côte-Saint-Paul et l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve. Le choix de ces quartiers s'est réalisé en accord avec nos partenaires de la TCRI, mais également en fonction de la manière dont les relations se sont développées entre l'équipe de recherche et les comités de concertation locale étudiés, de leur ouverture à la collaboration, et de leur intérêt à participer à la recherche.

Deux autres volets du projet de recherche ont été ajoutés de manière connexe à l'étude de l'initiative VNQ. D'une part, nous sommes allées à la rencontre d'acteurs et actrices clés du secteur de l'immigration pour retracer l'histoire de l'accueil des personnes réfugiées et demandant l'asile et ainsi resituer l'initiative VNQ dans son contexte. D'autre part, nous avons exploré les perceptions et expériences de l'accueil de nouveaux et nouvelles arrivant.e.s dans les quartiers montréalais où s'organisent les initiatives de concertation locale. Ce volet du projet de recherche vise, quant à lui, à approfondir nos connaissances de ce que constitue une « communauté accueillante » pour les acteurs et actrices concerné.e.s, et ainsi à alimenter les réflexions de l'initiative VNQ sur sa propre démarche.

Pour résumer, les méthodes employées sont les suivantes :

- Observation des rencontres du comité de pilotage, du comité GARD#qa et des concertations connexes de VNQ (notamment dans l'élaboration d'une nouvelle formation) ;
- Entrevues semi-dirigées avec des acteurs et actrices clés des quartiers et du secteur de l'immigration (11) ;
- Observation directe et participante des rencontres et activités de deux comités de concertation locale en rapprochement interculturel (une cinquantaine d'heures) ;
- Entrevues *Photovoice* (qui repose sur la prise de photographies par les participants) avec des nouveaux et nouvelles arrivant.e.s (15) ;

² Initialement, trois territoires devaient être couverts. Le quartier de Bordeaux-Cartierville n'a malheureusement pas pu être étudié autant que prévu en raison du contexte de la pandémie. Les analyses présentées dans ce rapport concernent donc principalement les deux autres quartiers.

- Recherche documentaire visant à retracer l'histoire encore peu rapportée de l'accueil et de l'accompagnement des réfugiés et demandeurs d'asile au Québec.

Section 1

Brève histoire de l'accueil des demandeurs d'asile au Québec

Introduction

L'arrivée d'un nombre important de réfugiés en provenance de Syrie (2015-2016), puis l'augmentation, en 2017, du nombre de demandeurs d'asile traversant la frontière canado-étatsunienne – notamment par le chemin Roxham au Québec – a mis à l'épreuve le système d'accueil et accompagnement des nouveaux arrivants. La manière dont les réfugiés et demandeurs d'asile arrivés récemment ont été accueillis, accompagnés et soutenus dans leur processus d'intégration à la société hôte témoigne de l'expérience et de l'expertise développées au fil des années au sein du secteur – principalement communautaire – de l'établissement et intégration au Québec. L'arrivée des réfugiés et demandeurs d'asile entre 2015 et 2018 a permis de mettre au jour certaines initiatives d'accueil, établissement et intégration prometteuses, souvent locales, misant sur la concertation intersectorielle et le rapprochement interculturel. Elle a également jeté un éclairage sur certaines lacunes, d'ordres structurel et organisationnel, qui caractérisent le système québécois d'établissement et intégration depuis longtemps. La première partie de ce rapport vise à placer dans un contexte historique l'organisation de l'accueil des nouveaux arrivants au Québec. Nous proposons une recension des principaux moments marquant l'histoire de l'accueil et établissement des nouveaux arrivants les plus vulnérables, posant un regard particulier sur l'accompagnement des demandeurs d'asile et des réfugiés.

Le système de protection des personnes réfugiées au Canada et la Loi sur l'immigration de 1976

En signant la Convention des Nations-Unies relative au statut des réfugiés³ (Convention de Genève) et le Protocole relatif au statut des réfugiés⁴ en 1969, puis la Convention des Nations-Unies contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants en 1985, le Canada s'engage à protéger les personnes présentes sur son territoire qui craignent la persécution basée sur leur race, leur nationalité, leur religion, leur opinion politique ou leur appartenance à un certain groupe social. Si les États signataires de cette Convention sont tenus de respecter leurs engagements vis-à-vis des personnes à protéger, la mise en œuvre des politiques et procédures destinées aux demandeurs d'asile relève des administrations

³ <https://www.unhcr.org/fr/convention-1951-relative-statut-refugies.html>

⁴ https://treaties.un.org/pages/ViewDetails.aspx?src=TREATY&mtdsg_no=V-5&chapter=5&lang=fr

⁵ https://treaties.un.org/pages/ViewDetails.aspx?src=IND&mtdsg_no=IV-9&chapter=4&lang=fr

nationales. C'est-à-dire que chaque État est souverain quant au développement, à la mise en place et à l'administration d'un système d'évaluation et d'octroi du statut de réfugié, et responsable de veiller à ce que les demandes d'asile soient traitées de façon juste, équitable et conforme aux principes de la Convention. Au moment de la ratification de la Convention de Genève, aucune catégorie d'immigration n'est réservée aux réfugiés au Canada ; le processus de détermination du statut de réfugié est défini selon des mesures exceptionnelles et discrétionnaires (Crépeau et Nakache, 2008 ; Knowles, 2007 ; Tomkinson et Miaz, 2019).

La Loi sur l'immigration de 1976, en vigueur en avril 1978, délimite pour la première fois les objectifs fondamentaux de la politique d'immigration canadienne, et définit les réfugiés comme une catégorie d'immigrants distincte (les deux autres catégories d'immigrants admissibles étant la catégorie familiale, qui comprend les membres de la famille immédiate d'un résident permanent, et les immigrants indépendants, dont la sélection s'effectue sur la base d'un système de points établi en 1967). L'immigration est à l'époque une compétence fédérale exclusive, mais la Loi prévoit que la gestion et la planification de l'immigration au Canada résultent d'une collaboration et d'une consultation entre le palier fédéral et les provinces.

L'accueil des personnes réfugiées au Québec : vers une responsabilité gouvernementale

Au Québec, entre les années 1960 et 1970, les organisations à vocation religieuse, particulièrement catholiques et juives, sont les principales prestataires de services d'aide à l'établissement et d'accompagnement des demandeurs d'asile. Le Centre social d'aide aux immigrants (CSAI), fondé en 1947 et administré par l'Institut Notre-Dame-du-Bon-Conseil, et aujourd'hui laïque, offre des services d'aide aux nouveaux arrivants. Par ailleurs, le Service d'accueil aux voyageurs et immigrants (SAVI), destiné à répondre aux besoins des immigrants et réfugiés est mis en œuvre en 1961 par le Service social diocésain de Montréal et le Service familial de Québec (Fiorino, 1996 ; Jacob, 1992).

Les transformations du système social québécois, qui prennent forme dans la foulée de la Commission Castonguay-Nepveu⁶ au début des années 1970 et qui se traduisent notamment par un transfert des responsabilités des services sociaux (principalement l'éducation et la santé physique et mentale) de

⁶ La Commission Castonguay-Nepveu (Commission d'enquête sur la santé et le bien-être social) avait pour mandat d'enquêter sur tout le domaine de la santé et du bien-être social, en particulier sur les questions relatives à l'organisation des institutions médicales, l'établissement de l'assurance maladie, aux mesures d'aide sociale et à leur développement ; à la structure et au rôle des divers organismes ou associations s'occupant de la santé et du bien-être social, à l'enseignement et à la recherche.

l'Église à l'État, maintiennent toutefois un statu quo quant aux services aux nouveaux arrivants (Jacob, 1992). Ainsi, les réfugiés chiliens (à partir de 1973) et vietnamiens (à partir de 1975), entre autres nouveaux arrivants, sont accueillis par des organismes principalement gérés et financés par l'Église, en dépit de la création du Centre de services sociaux du Montréal Métropolitain (CSSMM) en 1974 (Desmarais et Mercier, 1991 ; Mayer et al., 2017).

L'organisation de l'accueil des réfugiés, et particulièrement des *boat people* à cette époque particulière, présente des difficultés liées à un manque de coordination et à l'absence d'une structure d'accueil formelle. Néanmoins, l'élan de solidarité du Canada et du Québec à l'égard de ces réfugiés provenant de la mer se traduit par un effort concerté des organismes communautaires et religieux, des syndicats et des organisations publiques afin de structurer l'accueil des personnes exilées de leurs terres natales. Près de 60 000 réfugiés principalement d'origine vietnamienne sont accueillis au Canada, dont 13 000 au Québec, dans le cadre d'un programme de parrainage collectif provincial (TCRI, 2015). Certains des acteurs communautaires ayant participé à l'organisation initiale poursuivent alors le projet de structuration de l'accueil et de défense des droits de réfugiés par la suite, s'alliant avec d'autres acteurs canadiens et répondant, au meilleur de leurs capacités, aux aléas de la conjoncture internationale. Le groupe s'inscrit sous le nom de Table de concertation des organismes de Montréal au service des réfugiés (TCMR) en 1979.

Parallèlement, les acteurs – principalement communautaires – présents lors des opérations d'accueil et accompagnement des réfugiés et demandeurs d'asile organisent la défense collective des droits des réfugiés à l'échelle nationale. Leur groupe nommé Conférence permanente des organismes canadiens préoccupés par les réfugiés formé en 1978 se formalisera en 1986 sous le nom de Conseil Canadien pour les réfugiés (CCR) (Canadian Council for Refugees, 2020).

C'est en 1981, sous le gouvernement du Parti Québécois récemment constitué, puis élu en 1976, que le premier plan d'action québécois en matière d'immigration et de gestion de la diversité *Autant de façons d'être Québécois* voit le jour (Jacob, 1992 ; Jacob et Blais, 1992). Malgré certains enjeux conceptuels inhérents à l'esprit du plan d'action (notamment l'usage uniforme et controversé de la notion de « communauté culturelle » [Bisaillon, 1989 ; Jacob, 1992]), le milieu de l'accueil et de l'aide à l'établissement des nouveaux arrivants progresse rapidement, notamment grâce au Comité d'implantation du plan d'accès à l'égalité à l'intention des communautés culturelles (CIPACC). Selon Helly (1996) et Jacob (1992), le plan d'action a incité les commissions scolaires, les centres locaux de services communautaires (CLSC) et la Ville de Montréal à mettre en place divers politiques et programmes visant

à favoriser l'intégration des nouveaux arrivants sur le territoire. La création d'une cinquantaine d'organismes offrant des services aux immigrants et réfugiés est aussi financée par le ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration (MCCI, qui fait suite en 1981 au ministère de l'Immigration du Québec (MIQ)), notamment à la demande du milieu communautaire (ethno-spécifique et multiculturel). Les organismes éprouvent cependant des difficultés communes, associées à leur niveau et à leur mode financement (principalement de court terme ou par projet), et conséquemment, au recours excessif au bénévolat (Jacob et Blais, 1992). La plupart d'entre eux font partie de trois grands réseaux, soit la TCMR, le Conseil canadien pour les réfugiés et l'Alliance des communautés culturelles pour l'égalité dans la santé et les services sociaux du Québec (ACCÉSSS)⁷ qui a été créée en réponse aux difficultés relatives à l'accueil et accompagnement des immigrants vécues dans le milieu communautaire.

Le désengagement du gouvernement fédéral en matière d'assistance aux demandeurs d'asile

En ce qui concerne l'accompagnement des demandeurs d'asile, les années 1980 de changements de cap importants en provenance des gouvernements fédéral et provincial. En 1980, le ministre de l'Immigration Lloyd Axworthy (libéral), préoccupé par le nombre accru de demandeurs d'asile et par le fonctionnement du système d'octroi du statut de réfugié, mandate un comité d'experts afin qu'il se prononce sur la question. Il produira quatre rapports entre 1981 et 1985, dont les conclusions seront entendues, et donneront lieu entre autres à la création de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié (CISR) en 1989 (Anderson, 2010).

En matière d'accueil et accompagnement, les demandeurs d'asile présents au Québec au début des années 1980 ont accès à une carte d'assurance maladie dès leur arrivée grâce à une collaboration entre la Régie de l'assurance-maladie et le MIQ (MIQ, 1980, p. 38). Les nombreux organismes œuvrant auprès d'eux sont organisés : au Québec, ils forment le groupe de pression SOS-Réfugiés, alors qu'au Canada, la conférence permanente des organismes canadiens au service des réfugiés revendique davantage de soutien pour les réfugiés de la part du gouvernement fédéral, fondant son argumentaire sur le principe des droits humains (TCRI, 2015). De son côté, la TCMR, très faiblement financée par le gouvernement

⁷ D'abord un comité de travail formé en 1984, il a entraîné la mise en place d'une fédération incorporée sous nom d'ACCÉSSS en 1987, dont l'objectif était de veiller à l'accessibilité des personnes appartenant aux minorités ethnoculturelles à des services sociaux et de santé par le biais de recherches, de mobilisation et de diffusion des connaissances et de partage d'expertises (ACCÉSSS, 2020). Selon plusieurs analyses (Commission des droits de la personne du Québec, 1987 ; Jacob, 1992), les revendications de l'ACCÉSSS sont demeurées vaines pendant un certain temps, alors que se développait un « réseau parallèle à bon marché » dépendant de subventions ponctuelles (Jacob, 1992, p. 43).

fédéral ainsi que par l'Archevêché de Montréal, poursuit ses représentations, refuse l'aide de Québec (interprétée comme une forme d'ingérence), et s'incorpore en 1981.

En 1982, le gouvernement fédéral dirigé par P.E. Trudeau (libéral) estime qu'il ne peut plus assumer ses responsabilités en matière d'accompagnement des demandeurs d'asile présents sur le territoire du Québec et met fin à toute forme d'aide. Les relations sont tendues entre les gouvernements provincial et fédéral, qui refusent tous deux d'assumer la charge financière associée à l'offre de services aux demandeurs d'asile. Durant les deux années subséquentes, les demandeurs d'asile qui arrivent au Québec ne reçoivent plus aucun service (financé publiquement): ni service de santé (incluant la RAMQ), ni soutien financier, ni service social, d'aucune instance gouvernementale (Bertot et Mekki-Berrada, 1999 ; Laperrière, 2006 ; TCRI, 2015). Le milieu communautaire reçoit alors de très nombreuses demandes d'aide. Pour y faire face, les organismes communautaires se mobilisent et collaborent avec des organisations religieuses, dont l'Archevêché de Montréal, pour offrir un niveau minimal de services et faire en sorte que les droits fondamentaux des demandeurs d'asile soient respectés. Ils offrent des abris de fortune, ouvrent un centre d'hébergement d'urgence, lancent des appels à la solidarité communautaire, collectent des biens essentiels (TCRI, 2015). Selon certains informateurs clés, une certaine concertation entre les acteurs locaux des différentes provinces prend également forme, dans le but de revendiquer un nouveau système d'aide et d'accompagnement des demandeurs d'asile, et surtout afin de combler les lacunes en matière d'aide et d'accompagnement à court terme (Entretiens de recherche⁸). Durant ces deux années marquées par le manque de soutien aux demandeurs d'asile, notons que des programmes d'incitation à l'emploi ont toutefois été déployés par le gouvernement fédéral, permettant à certains demandeurs d'asile de recevoir un revenu d'emploi. Une (très faible) contribution au fonds d'urgence mis sur pied par les organismes a aussi été apportée par le ministère des Affaires sociales provincial (MAS) (Entretien de recherche⁹, TCRI, 2015).

La réponse du gouvernement québécois aux besoins des demandeurs d'asile

Sensible aux revendications des demandeurs d'asile, le ministre québécois de l'Immigration Gérald Godin (Parti québécois) commande un rapport sur le rôle de la province en matière d'accueil et intégration des demandeurs d'asile. Le mémoire, reçu en 1984, recommande que les demandeurs d'asile présents sur le territoire de la province soient soutenus minimalement par son administration, en dépit du fait qu'elle

⁸ Entretien de recherche, intervenant communautaire à la retraite, 21 mai 2019 ; Entretien de recherche, avocat spécialisé en immigration, 11 avril 2019

⁹ Entretien de recherche, intervenant communautaire à la retraite, 21 mai 2019

n'ait pas cette responsabilité constitutionnelle (Entretien de recherche¹⁰, TCRI, 2015). Le Conseil des Ministres sera convaincu par le rapport commandé par le MCCI : les demandeurs d'asile seront dorénavant admissibles à l'aide sociale, aux soins de santé, à l'hébergement temporaire à l'arrivée et aux services essentiels d'accueil et d'aide à l'adaptation, dont la francisation et le développement de l'employabilité, qui seront dispensés par certains organismes qui reçoivent des subventions pour le faire. Le cabinet de René Lévesque, acceptant de subvenir minimalement aux besoins des demandeurs d'asile qui arrivent sur le territoire du Québec, réclame cependant au gouvernement fédéral qu'il (re)prenne certaines responsabilités financières, ce qui fera l'objet de négociations récurrentes entre les deux paliers de gouvernement au cours de l'histoire (Lacroix, 2003 ; Laperrière, 2006 ; TCRI, 2015).

Une avancée majeure dans le traitement des demandes d'asile : l'Arrêt Singh

Sur le plan législatif, l'Arrêt Singh entre en vigueur en 1985. Cette décision de la Cour Suprême du Canada déclare que les garanties légales de la Charte canadienne des Droits et Libertés, adoptée trois ans plus tôt, s'appliquent à toutes les personnes présentes sur le territoire, incluant les demandeurs d'asile. Ainsi, les sept requérants (six Sikhs et un Guinéen), qui s'étaient vu refuser le statut de réfugié sans avoir pu présenter leur cas devant la Commission, ont gain de cause, puisque la Charte leur confère le droit d'être entendus devant un tribunal. Le jugement ordonne alors que toute personne revendiquant le statut de réfugié ait la possibilité présenter son cas oralement devant ce qui allait devenir la CISR (Anderson, 2010 ; Epp, 2017 ; Knowles, 2007). Il s'agit à la fois d'un jugement historique, qui transforme radicalement la manière dont les demandes d'asile sont accueillies sur le plan légal, et d'un gain important pour les groupes de défense des droits des réfugiés et demandeurs d'asile, qui portaient de telles revendications depuis de nombreuses années (Entretien de recherche¹¹, Epp, 2017).

Surcharge du système d'immigration et création de la CISR

En 1987, le ministère de l'Immigration (fédéral) soumet le projet de loi C-55, qui modifie substantiellement la Loi sur l'Immigration et transforme le processus d'octroi du statut de réfugié. Le projet de loi prévoit notamment que les demandeurs d'asile apparaissent devant un comité de deux personnes, et que les refus soient admissibles à un appel devant la Cour fédérale ou la Cour Suprême. Ces propositions sont finalement votées en 1988, pour entrer en vigueur le 1er janvier 1989 (Anderson, 2006). La Commission de l'immigration et du statut de réfugié (CISR), organe quasi judiciaire, indépendant et institutionnalisé, responsable de l'octroi du statut de réfugié dans le cadre d'une audience de nature non accusatoire, voit alors le jour (Crépeau et Nakache, 2008 ; Gouvernement du Canada, 2018). La CISR se divise en deux sections, la Section du statut de réfugié (SSR) et la Section d'appel de l'immigration (SAI). Selon plusieurs, dont Neil Yeates, ancien sous-ministre de CIC et responsable de l'examen récent de la CISR, l'esprit de la

¹⁰ Entretien de recherche, intervenant communautaire à la retraite, 21 mai 2019

¹¹ Entretien de recherche, intervenant communautaire à la retraite, 21 mai 2019

loi C-55 est celui qui sous-tend le système d'immigration encore aujourd'hui (Gouvernement du Canada, 2018).

Nouvelles compétences provinciales en immigration et intégration et réponse du secteur communautaire en établissement et intégration des immigrants

L'Accord Canada-Québec, signé en 1991, octroie au Québec la compétence exclusive quant à la sélection des immigrants et réfugiés (sauf les réfugiés reconnus sur place et les immigrants de la catégorie de la réunification familiale), ainsi que la définition, l'administration et la dispensation des programmes d'établissement et d'intégration. Il est assorti d'une compensation financière récurrente (définie selon une formule préétablie), indexée et relativement avantageuse pour la province (IRCC, 2020c ; Paquet, 2016).

Ce transfert de compétences vers le MCCI bouleverse autant les demandeurs d'asile que l'écosystème communautaire, qui doit apprendre à travailler avec ses nouveaux bailleurs de fonds. Les premiers ne sont depuis lors plus admissibles aux services communautaires, à l'exception de l'aide à la recherche au logement (Lacroix, 2003 ; Oxman-Martinez, Jimenez, Hanley et Bohard, 2007). Le second souffre d'un manque de reconnaissance de la part du ministère, qui rapatrie une large part des services aux immigrants (Helly, 1996; TCRI, 2015). Dans l'optique d'une distanciation de l'approche préconisée par le fédéral, le MCCI souhaite imposer sa vision de l'accueil et intégration des nouveaux arrivants et exercer un contrôle sur les organismes qui servaient les immigrants depuis plusieurs dizaines d'années (via le programme fédéral d'accueil et établissement) et qui s'étaient dotés, en 1990, d'un programme de formation continue destiné aux intervenants communautaires (TCRI, 2015). De leur côté, les organismes doivent faire la preuve de leur expérience et de leur expertise auprès du ministère, qui ne finance (pour les demandeurs d'asile) que l'aide à la recherche de logement et le programme de formation pour les intervenants.

Parallèlement à la signature de l'Accord Canada-Québec, le gouvernement québécois (dirigé par le parti libéral de Robert Bourassa) adopte l'énoncé de politique *Au Québec pour bâtir ensemble*, qui met de l'avant un modèle d'intégration des nouveaux arrivants basé sur l'interculturalisme. L'approche interculturelle invite les immigrants à s'intégrer à une société qui possède une langue, des valeurs et une histoire qui lui sont propres, et préconise la bidirectionnalité (accueil-intégration), le dialogue et les échanges entre tous (Salée, 2010). À l'énoncé de politique est associé un plan d'action gouvernemental en matière d'immigration et d'intégration, qui prévoit une refonte des programmes de financement des organismes communautaires responsables de la dispensation des services aux nouveaux arrivants. Les principales critiques des programmes mis en place concernent leur incohérence vis-à-vis de la logique qui les sous-tend : d'une part le langage du partenariat – très en vogue dans le contexte du retrait progressif

de l'État providence – laisse croire à une forme de collaboration entre le ministère et les organismes communautaires ; d'autre part, le type de financement prévu traduit une relation de sous-traitance du travail d'accueil et d'intégration par les organismes communautaires (Jacob, 1992 ; TCRI, 2015). De plus, le Ministère devient particulièrement réticent à financer les organismes qui s'adressent à une communauté ethnoculturelle particulière, ou dont les employés ou les conseils d'administration sont composés d'immigrants issus d'une communauté ethnoculturelle spécifique. En bref, on craint que ces organismes nuisent à l'intégration des immigrants plutôt que d'y contribuer (Helly, Lavallée et Mc Andrew, 2000 ; TCRI, 2015).

La période d'éligibilité des nouveaux arrivants aux services offerts par des organismes communautaires est alors réduite de cinq ans à un an. La responsabilité de dispenser des services aux immigrants arrivés depuis 2 à 5 ans est transférée aux CLSC, peu outillés pour accueillir cette clientèle particulière (Entretien de recherche¹², Jacob, 1992), mais pour lesquels le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) a développé un vaste programme de formation (MSSS, 1992, p. 2 dans Jacob, 1992, p. 45). Étant donné le nombre important de demandeurs d'asile, réfugiés et autres immigrants établis dans la région de Montréal, le Service d'aide aux réfugiés et immigrants du Montréal métropolitain (SARIMM) est créé en 1993 afin de répondre à leurs besoins matière de santé et services sociaux. D'abord associé au CLSC Côte-des-Neiges, il est le seul organisme de la région de Montréal mandaté pour dispenser des services aux demandeurs d'asile.

Devant la réforme en profondeur des programmes d'aide à l'établissement et à l'intégration des immigrants au Québec, le milieu communautaire se mobilise fortement. La volonté d'obtenir la reconnaissance du MCCI et de faire valoir son expertise dans le domaine de l'accueil et d'intégration des nouveaux arrivants a consolidé la TCMR, et fait croître sa légitimité auprès de ses membres. Durant les années où leurs pratiques et expertises sont couramment remises en question par leur principal bailleur de fonds, une véritable culture de la concertation se développe entre les organismes communautaires (Entretien de recherche¹³, TCRI, 2015). Les organismes font alors front commun pour faire valoir l'importance d'un accompagnement approprié des nouveaux arrivants en début de parcours, et les risques associés à un manque de soutien. Au moyen d'une concertation constante avec ses membres et de multiples représentations auprès du Ministère, la TCMR gagne progressivement la reconnaissance des

¹² Entretien de recherche, intervenant communautaire à la retraite, 21 mai 2019

¹³ Entretien de recherche, intervenant communautaire à la retraite, 21 mai 2019

instances gouvernementales, et se taillant une place parmi les acteurs importants du domaine de l'immigration au Québec.

Nouveau recul pour les droits sociaux des demandeurs d'asile au Québec

En 1995, le gouvernement provincial dirigé par Jacques Parizeau (Parti québécois) entame des discussions avec le gouvernement fédéral dans le but de limiter les délais de traitement des demandes d'asile et de réclamer une hausse de sa contribution au financement des services offerts aux demandeurs, qui arrivent en nombre important et pour qui la province assume la majeure partie des coûts. En 1996, le MRCI (Ministère des Relations avec les Citoyens et de l'Immigration) adopte de nouvelles orientations visant principalement à « rationaliser l'offre québécoise de services » aux demandeurs d'asile (MRCI, 1997, p. 40).

À compter de 1996, les demandeurs d'asile perdent l'accès à l'assurance maladie (les coûts relatifs aux soins de santé incombent dorénavant au gouvernement fédéral, comme dans les autres provinces, par le biais du PFSI¹⁴), aux mesures de développement de l'employabilité, aux prestations supplémentaires associées à la mise au travail, et à l'éducation primaire et secondaire pour les personnes âgées de 18 ans et plus. Les montants des prestations d'aide sociale et d'aide juridique sont également réduits (Bertot et Mekki-Berrada, 1999 ; Laperrière, 2006 ; MRCI, 1997).

Les demandeurs d'asile se voient donc offrir un soutien dans leur recherche d'un logement, qui demeure l'unique service dispensé (formellement) par les organismes communautaires. Ils ont également accès à un hébergement temporaire d'urgence financé par le gouvernement provincial, pour une durée maximale de deux semaines. En termes d'aide financière, ils peuvent recevoir des prestations de dernier recours supplémentées de prestations spéciales pour les deux premiers enfants et d'un supplément au budget familial dans certaines conditions, gérées par le SARIMM. La francisation est offerte à temps partiel à tous les demandeurs d'asile, qui doivent se tailler une place dans les cours, offerts dans les Centres d'orientation et de formation pour les immigrants (COFI) et dans les organismes communautaires. Mais ces derniers ne reçoivent aucun financement pour les dispenser (malgré leur autorisation de le faire).

Tel que l'indiquent plusieurs études menées au cours des vingt dernières années (Bertot et Mekki-Berrada, 1999 ; Lacroix, 2003 ; Martin, 2002 ; Oxman-Martinez et al., 2007 ; Rose et Charette, 2011, 2020)

¹⁴ PFSI : Programme fédéral de santé intérimaire. Prend en charge les soins de santé essentiels et d'urgence et les médicaments essentiels prescrits par un médecin. Les médecins et pharmaciens doivent être inscrits au programme pour dispenser des soins, prescrire des médicaments ou offrir un service. Auparavant, ils devaient envoyer une photocopie d'un formulaire produit par le demandeur d'asile soigné afin d'obtenir un remboursement du gouvernement fédéral.

ainsi que certains de nos informateurs clés¹⁵, les organismes communautaires ont constamment dispensé des services aux demandeurs d’asile en dépit du fait qu’ils ne soient pas financés pour le faire. Ce choix de servir les demandeurs d’asile repose souvent sur un constat par les intervenants des organismes de la précarité croissante dans laquelle vivent les demandeurs d’asile depuis 1991 (Lacroix, 2003). Il traduit également un souci d’équité entre leurs clients, dont les assiettes de services sont très inégalement remplies (Bertot et Mekki-Berrada, 1999, Entretiens de recherche¹⁶).

Impacts des attentats de septembre 2001 sur le système d’octroi du statut de réfugié

Les attentats perpétrés contre le World Trade Center aux États-Unis le 11 septembre 2001 ont à la fois précipité l’adoption d’un nouveau projet de loi sur l’immigration et le statut de réfugié et participé à transformer plus profondément le système canadien d’octroi du statut de réfugié. En 2002, la Loi sur l’immigration et la protection des réfugiés (LIPR) remplace la Loi sur l’immigration de 1976. Certains concepts font l’objet d’une avancée progressiste (la catégorie de la famille est étendue aux conjoints de même sexe et aux conjoints de fait) alors que de nouveaux mécanismes participent à la limitation des droits des immigrants (le gouvernement se donne davantage de pouvoir en matière de détention et d’expulsion des immigrants considérés comme dangereux pour la nation, par exemple). Selon plusieurs observateurs (Crépeau et Nakache, 2008 ; Epp, 2017 ; Knowles, 2007), la nouvelle loi sur l’immigration présente des contraintes supplémentaires pour les réfugiés et demandeurs d’asile, notamment en dotant l’Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) et les fonctionnaires de l’immigration de pouvoirs discrétionnaires plus importants. En outre, aucun véritable système d’appel des décisions défavorables n’est encore en place.

L’entente entre le Canada et les États-Unis sur les tiers pays sûrs est également conclue en 2002. En vertu de cet accord, entré en vigueur à la fin de 2004, les demandeurs d’asile sont (généralement) tenus de présenter leur demande dans le premier pays sûr qu’ils visitent (IRCC, 2020). À l’heure actuelle, les États-Unis sont le seul pays reconnu comme « tiers pays sûr » par le Canada. Notons que cette entente ne s’applique qu’aux arrivées aux postes frontaliers terrestres ; c’est-à-dire que les demandeurs qui arrivent par voie maritime ou aérienne, ou qui empruntent une route terrestre située entre des points d’entrée

¹⁵ Entretien de recherche, avocat spécialisé en immigration, 11 avril 2019 ; Entretien de recherche, coordonnateur, organisme communautaire, 9 juillet 2019 ; Entretien de recherche, employé Centraide du Grand Montréal, 18 avril 2019

¹⁶ Entretien de recherche, avocat spécialisé en immigration, 11 avril 2019 ; Entretien de recherche, coordonnateur, organisme communautaire, 9 juillet 2019

officiels (par exemple, le bien connu Chemin Roxham) ne sont pas soumis à cette entente (IRCC, 2020b). Il faut noter que le 22 juillet 2020, à la suite d'un jugement de la Cour fédérale (McDonald, 2020) prononcé suite à une requête déposée par des ressortissants étrangers appuyés par des organismes de défense des droits des réfugiés, la constitutionnalité de l'Entente sur les tiers pays sûrs a été remise en cause, notamment sur les plans de son respect des principes de la Convention de Genève et de l'esprit de l'Entente signée en 2002.

L'action communautaire autonome, une avancée importante pour le secteur communautaire de l'immigration et de l'intégration au Québec

Suite à l'adhésion d'organismes d'accueil et d'intégration des immigrants établis à l'extérieur de Montréal, dont l'existence émanait d'une volonté de régionalisation de l'immigration au Québec mise en exécution très graduellement à partir de 1993, la TCMR a été renommée la Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes (TCRI) en 1999 (TCRI, 2015). L'adoption en 2001 par le gouvernement du Parti Québécois de la politique « *L'action communautaire : une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec* » (SACA, 2001) offre pour la première fois des bases communes sur lesquelles la TCRI et le ministère de l'Immigration peuvent discuter. Rappelons que les organismes communautaires font depuis plusieurs années l'objet d'une forme de méfiance de la part du ministère responsable de l'immigration au palier provincial. C'est notamment grâce à cette politique que la TCRI est reconnue comme regroupement national et qu'elle, ainsi que plusieurs organismes rattachés au MRCI, obtiennent un financement stable, associé à leur mission de défense de droits. Il s'agit, selon les membres de la TCRI, d'un gain historique pour le secteur de l'accueil et d'établissement des nouveaux arrivants au Québec, qui donnera à la Table la latitude et la distance vis-à-vis du ministère nécessaires pour mener les revendications qu'elle juge importantes¹⁷.

¹⁷ Alors que les années subséquentes seront le théâtre d'une racialisation et d'un ostracisme croissants envers les personnes originaires des pays du Maghreb, la TCRI s'emploiera à sensibiliser les organismes à ces enjeux. Dans le cadre de la Commission Bouchard-Taylor sur les accommodements raisonnables (2008) la Table déposera notamment un mémoire réaffirmant son rôle de défenseur des droits des réfugiés et immigrants. Elle fera de même lors de la Commission parlementaire sur les institutions tenue dans le cadre du projet de Charte des valeurs du Québec (TCRI, 2015).

Les bailleurs de fonds des organismes communautaires se diversifient aussi au cours des années 2000 (Vaillancourt, 2017). Une place de plus en plus grande est occupée par des fondations privées, comme Centraide du Grand Montréal, dans le financement des organismes communautaires¹⁸.

Sur le plan de l'organisation des services aux nouveaux arrivants, on remarque peu de changement dans les services offerts aux demandeurs d'asile déjà offerts auparavant : seuls le soutien dans la recherche d'un logement et l'accès à des séances d'information de groupe portant sur les services auxquels ils ont accès sont financés par le gouvernement provincial. Le programme de francisation à temps partiel est aussi toujours offert à cette clientèle.

En 2006, le Programme régional d'aide aux immigrants et demandeurs d'asile (PRAIDA) est établi en remplacement de l'ancien SARIMM. Chapeauté par le Centre de santé et de services sociaux (CSSS) de la Montagne, et mis sur pied dans le contexte de la réforme provinciale du système de santé, le PRAIDA a (encore aujourd'hui) compétence exclusive pour répondre aux besoins en santé et services sociaux des demandeurs d'asile présents sur le territoire de la province du Québec. Outre les services qu'il dispense aux demandeurs d'asile et aux personnes dont le statut d'immigration n'est pas régularisé, le Programme fournit des expertises et du soutien aux organismes communautaires œuvrant auprès de cette clientèle, réalise des études et offre de la formation (encadrement de stagiaires, formations sur la loi de l'immigration et l'accès aux services publics, sur les besoins des demandeurs d'asile et sur l'approche interculturelle).

Nouvelle refonte du système d'immigration canadien en 2012

Au palier fédéral, en 2012, un projet de loi visant à « protéger » le système d'immigration canadien se prépare au ministère de l'Immigration alors dirigé par le ministre Jason Kenney (Conservateur). En ce qui concerne les demandeurs d'asile, les changements proposés prescrivent de nouveaux délais de traitement des demandes (30, 45 ou 60 jours) en fonction du pays d'origine des demandeurs. Un arriéré de cas regroupant toutes les demandes enregistrées avant l'entrée en vigueur de la nouvelle Loi est alors automatiquement créé (Tomkinson, 2015). Une liste de *pays d'origine désignés* (POD), des pays d'où proviennent un faible nombre de demandeurs, dont le taux d'acceptation est très faible et qui n'ont pas de droit d'interjeter appel d'une décision négative à leur endroit, est également créée (le droit à un appel leur sera toutefois rendu peu de temps après). Finalement, la Loi instaure un véritable système d'appel

¹⁸ C'est notamment Centraide du Grand Montréal qui finance l'initiative *Vivons nos Quartiers* dans le cadre du Fonds pour les réfugiés et demandeurs d'asile. Pour l'année 2018-2019, cette fondation soutient financièrement près d'une vingtaine d'organismes et de projets dans le secteur de l'immigration.

des décisions défavorables (SAR), un élément de réforme qui faisait l'objet de revendications de la part des groupes de défense des droits des réfugiés depuis les vingt années précédentes (Epp, 2017 ; Tomkinson, 2015).

Selon plusieurs observateurs, cette réforme complexifie grandement le système, multipliant les procédures et les mécanismes accessibles en fonction de critères de différenciation des demandeurs (Entretien de recherche¹⁹). Cette réforme affecte aussi l'éligibilité au Programme fédéral de santé intérimaire (PFSI), seule contribution fédérale aux services sociaux offerts aux demandeurs d'asile présents sur le territoire québécois, en place au Canada depuis 1957. En effet, la Loi restreint la couverture médicale des ressortissants des POD ainsi que des demandeurs déboutés, les rendant uniquement admissibles à des services d'urgence ou à des soins visant à préserver la santé publique (Tomkinson, 2015). Cette mesure contraignante donne lieu à une mobilisation particulière et historique des acteurs du secteur de l'immigration, d'un océan à l'autre. Une « lutte juridique collaborative » (Ibid, 2015, p. 28) prend alors forme, rassemblant différents acteurs, dont certains ont rarement été aperçus dans de tels cadres revendicatifs : associations médicales, organisations d'avocats, associations de défense des droits de la personne, organismes issus de la société civile.

Selon certains, la réponse québécoise à ces coupes est parmi les plus rapides et mieux organisées (Entretien de recherche²⁰). En quelques semaines, la province met en place des mesures compensatoires pour pallier le manque à gagner en matière de services de santé. Le modèle plus centralisé du Québec (Hébert, Sully et Nguyen, 2017), par opposition à la structure plus atomisée des provinces anglo-saxonnes (Rayner et al., 2018) participe, dans ce cas, à la mise en œuvre efficace d'une offre de services de santé accessibles aux demandeurs d'asile à qui la couverture médicale avait été retirée.

Au terme d'une poursuite en Cour fédérale appuyée par plusieurs organisations de défense des droits des réfugiés, le gouvernement est contraint, en 2014, de rétablir le programme sous sa forme initiale. Selon Tomkinson (2015), cette volonté exprimée par le gouvernement canadien de limiter les droits sociaux des personnes qui demandent l'asile sur son territoire par l'entremise de la réforme de 2012 a cependant contribué à décourager des personnes persécutées ou craignant la persécution de demander la protection du Canada.

¹⁹ Entretien de recherche, avocat spécialisé en immigration, 11 avril 2019

²⁰ Entretien de recherche, chercheur, expert des politiques d'immigration au Canada et au Québec, 16 mai 2019

Accueil de 25 000 réfugiés syriens au Canada

L'année 2015 est celle où le gouvernement fédéral dirigé par Justin Trudeau (libéral) entre en fonction. Ayant annoncé en campagne électorale son intention d'accueillir 25 000 réfugiés syriens (réfugiés pris en charge par l'État et parrainés par des groupes privés) (Radio-Canada, 2015), le gouvernement nouvellement élu met aussitôt en œuvre cette importante opération. En dépit de certaines difficultés (délais de traitement et d'arrivée des réfugiés, transport, capacité d'hébergement lors des arrivées massives, manque de formation pour les groupes de parrainage) (Rose et Charette, 2020), l'opération met au jour la concertation préexistante entre les organismes du secteur communautaire en établissement et intégration. Elle suscite aussi la participation, et à certains moments la prise de position, d'acteurs différents des organismes spécialisés, tels que les groupes de parrainage privés (expérimentés) et les municipalités (Entretien de recherche²¹; Rose et Charette, 2020). Selon certains informateurs qui ont assisté de près à l'accueil des Syriens en 2015-2016, l'expertise développée au fil des années dans le secteur communautaire québécois, et plus spécifiquement à Montréal, a contribué au succès de l'accueil des Syriens dans la province. Certains défis, liés notamment au manque de financement du secteur communautaire et à des lacunes dans la communication intersectorielle, ont aussi été soulignés (Entretiens de recherche²²).

À l'échelle locale, la Ville de Montréal crée au début de l'année 2016 le Bureau d'intégration des nouveaux arrivants (BINAM), dont la mission est de permettre à la Ville d'assumer pleinement son rôle en matière d'intégration des nouveaux arrivants en « maximisant leur pleine participation à la vie collective montréalaise » (Ville de Montréal, 2018, p. 11). Le plan d'action du BINAM a pour objectifs globaux de faire en sorte que la Ville, à titre d'employeur et de fournisseur de services, réponde de façon ouverte et inclusive au phénomène de l'immigration, qu'elle s'assure de la cohérence et de l'efficacité des services d'accueil et intégration et qu'elle adopte et promeuve une approche interculturelle de l'intégration des immigrants, dans ses différentes dimensions. La concertation avec les acteurs locaux (organismes communautaires, services municipaux, arrondissements) est mise de l'avant afin d'atteindre ces objectifs, notamment par la création de territoires d'inclusion prioritaires (TIP) et l'embauche d'agents de liaison. Ces derniers participent à la mise en commun et au partage des savoirs, compétences et expertises au

²¹ Entretien de recherche, employé, Centraide du Grand Montréal, 18 avril 2019

²² Entretien de recherche, employé, Centraide du Grand Montréal, 18 avril 2019 ; Entretien de recherche, chercheur, expert des politiques d'immigration au Canada et au Québec, 16 mai 2019

sein du réseau d'intervenants (Ville de Montréal, 2018, p. 17), à l'image des comités de concertation mis en place dans le cadre de l'initiative Vivons nos quartiers.

Arrivée des demandeurs d'asile à la frontière (terrestre) québéco-étatsunienne : les bénéfices d'une action concertée

L'expertise du secteur communautaire et la capacité de réaction de l'appareil bureaucratique provincial sont de nouveau mobilisées (et mises à l'épreuve) lors de l'arrivée d'un nombre important de demandeurs d'asile à la frontière québéco-étatsunienne (principalement par le chemin Roxham, à Saint-Bernard-de-Lacolle) suite à l'élection de Donald Trump à la présidence des États-Unis en novembre 2016. Les positions rigides et strictes sur l'immigration adoptées par le nouveau président ont un impact presque immédiat sur les traversées terrestres de la frontière (Désilets et Goudet, 2019). Ainsi, durant la première année suivant son entrée en fonction, le Québec enregistre environ 25 000 demandes d'asile, dont près de 19 000 sont interceptées par la Gendarmerie Royale du Canada (GRC) sur le chemin Roxham (IRCC, 2018). Durant le mois d'août 2017 seulement, plus de 6000 demandeurs d'asile, principalement haïtiens, arrivent à pied au Canada en provenance des États-Unis. L'année 2018 connaît une hausse comparativement à l'année précédente au Québec : près de 30 000 demandes d'asile sont reçues, alors que plus de 18 500 personnes sont interceptées par la GRC (IRCC, 2020a).

Tant au palier provincial (libéral) que fédéral (libéral), les discours politiques font valoir la capacité des gouvernements à répondre à la situation, refusant de la décrire comme une « crise » (Ducas, 2017 ; Services Québec, 2017b). La réponse institutionnelle, développée de concert avec les acteurs du secteur communautaire (Entretiens de recherche²³) se révèle également efficace, malgré la nécessité d'importantes adaptations sur le terrain : les organismes en établissement et intégration doivent offrir une réponse de première ligne à un nombre très important de nouveaux arrivants. Un comité interministériel (MSSS, MTESS, MÉES, MFA, MRIF, MIDI²⁴) chapeauté par le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) est créé afin de coordonner les actions sur le terrain et de planifier les étapes à franchir ultérieurement. Les « partenaires » du MIDI, particulièrement la Ville de Montréal et le secteur communautaire établissement et intégration, sont appelés à travailler en étroite collaboration dans cette opération. Le Ministère, reconnaissant l'expertise et l'expérience des organismes

²³ Entretien de recherche, avocat spécialisé en immigration, 11 avril 2019 ; Entretien de recherche, chercheur, expert des politiques d'immigration au Canada et au Québec, 16 mai 2019

²⁴ MSSS : ministère de la Santé et des Services sociaux ; MTESS : ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale ; MÉES : Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur ; MFA : ministère de la Famille et des Aînés ; MRIF : ministère des Relations internationales et de la Francophonie

communautaires (Services Québec, 2017a), offre d'ailleurs des soutiens financiers supplémentaires afin de leur permettre de travailler plus rapidement²⁵. Le gouvernement fédéral instaure également un triage sur place à la frontière, afin de diriger les demandeurs vers des destinations alternatives aux centres d'hébergement qui ont atteint leur capacité maximale, d'accélérer le traitement des dossiers et de faciliter leur accès à un permis de travail et au PFSI (Services Québec, 2017c).

Différents sites sont transformés en centres d'hébergement temporaire, dont un ancien centre hospitalier de soins de longue durée (CHSLD), des résidences universitaires et le Stade olympique (De Grandpré et Croteau, 2017). Une opération de distribution d'aide financière de dernier recours est également organisée dans certains centres d'hébergement, alors que cette aide est acheminée aux demandeurs domiciliés de façon permanente par la poste. Selon plusieurs informateurs clés qui ont assisté de près au déploiement de l'assistance aux demandeurs d'asile en 2017 (Entretiens de recherche²⁶), la capacité d'accueil concertée du Québec, et plus particulièrement à Montréal, a été démontrée lors de l'arrivée de nombreux demandeurs d'asile en 2017. Un comité *ad hoc*, le Comité Accueil des demandeurs d'asile au Québec (ADAQ), coordonné par la TCRI et composé de représentants des grandes organisations répondant à la situation (ASFC, GRC, Sécurité publique, MIDI, IRCC, Ville de Montréal, HCR, organismes communautaires de première ligne) est constitué afin de suivre la situation en temps réel, d'échanger des informations et de relayer les plus récentes directives, de mieux comprendre la conjoncture et de mieux planifier les actions à entreprendre. Ces réunions permettent alors de court-circuiter l'appareil bureaucratique au profit d'une réponse rapide et efficace à la situation (Entretien de recherche²⁷). Elles visent une organisation informée de la réponse à la situation, dans le respect et la considération des tâches et fonctions des acteurs présents autour de la table.

Accueil et accompagnement des demandeurs d'asile au Québec : vers une concertation des acteurs et une approche interculturelle

Le panier de services offerts aux personnes qui enregistrent une demande d'asile au Québec, dont les délais de traitement se situaient à plus de deux ans en 2018 (Vérificateur général du Canada, 2020) n'a pas évolué depuis plus de vingt ans. Le secteur communautaire de l'établissement et intégration des nouveaux arrivants revendique toujours une offre de services plus complète et semblable à celle qui est

²⁵ Documents obtenus via des demandes d'accès à l'information au ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration

²⁶ Entretien de recherche, avocat spécialisé en immigration, 11 avril 2019 ; Entretien de recherche, employé, Centraide du Grand Montréal, 15 avril 2019

²⁷ Entretien de recherche, chercheur, expert des politiques d'immigration au Canada et au Québec, 16 mai 2019

offerte aux réfugiés, alors que différentes études suggèrent que la durée des délais de traitement des demandes d’asile font en sorte que l’intégration des demandeurs – dont environ 50 % obtiendront le statut de réfugié – est retardée parfois de plusieurs années (Bertot et Mekki-Berrada, 1999 ; Martin, 2002 ; Oxman-Martinez et al., 2007 ; Rose et Charette, 2011).

L’augmentation du nombre d’arrivées « irrégulières » et l’allongement des délais d’attente font aussi en sorte que cette population revendique des services de première ligne très divers et éprouve des besoins croissants auxquels les intervenants doivent tenter de répondre parfois en dépit d’un manque de connaissances et de sentiments d’incompétence (Désilets et Goudet, 2019). La présence et les besoins exprimés par ces personnes ont donné lieu à diverses initiatives au sein du secteur communautaire²⁸, largement impliqué dans l’accueil et établissement des personnes immigrantes de tous statuts. Le projet Vivons Nos Quartiers (VNQ), mis sur pied dans le cadre d’un partenariat entre la TCRI et Centraide du Grand Montréal, en est un exemple. Ces initiatives mettent l’accent sur l’accueil des nouveaux arrivants, en particulier les plus précaires, à l’échelle locale. Elles misent sur des stratégies de concertation entre les acteurs œuvrant dans les quartiers afin de favoriser l’intégration des nouveaux arrivants et le rapprochement interculturel.

Vivons nos Quartiers : favoriser le rapprochement interculturel et l’inclusion à l’échelle du quartier en encourageant la concertation intersectorielle, la mobilisation et le partage de connaissances

Le projet Vivons nos Quartiers s’inscrit en continuité avec les activités du secteur communautaire de l’accueil, de l’accompagnement et de la défense des droits des nouveaux arrivants au Québec. Vivons nos Quartiers est piloté par des employés de la TCRI ainsi que par Centraide, et collabore avec différents acteurs locaux montréalais. Le projet, qui a été documenté depuis ses débuts et fait l’objet d’un premier rapport de recherche (voir Désilet et Goudet, 2019), est ici abordé sous l’angle de son apport à la gestion du vivre-ensemble à l’échelle locale. S’en dégagent quatre grandes caractéristiques, soit l’effort de concertation, l’action à l’échelle locale, la promotion de l’interculturalisme et la transversalité.

D’abord, l’initiative VNQ est au cœur de plusieurs formes de concertation et de partenariats. En offrant des formations à destination des intervenants de première ligne, elle vise à susciter des échanges entre intervenants œuvrant au sein d’un même quartier d’accueil (Désilets et Goudet 2019). L’initiative VNQ accompagne également des instances locales de concertation (voir section suivante) et coordonne le

²⁸ Pour plus d’informations, consulter le rapport de recherche Phase 1.

Groupe d'action-réflexion pour la diversité des quartiers accueillants (GARD#QA), qui rassemble quelques acteurs impliqués dans l'intégration des réfugiés et des demandeurs d'asile dans le grand Montréal. Enfin, l'initiative VNQ, forte de son expertise dans les quartiers montréalais, a mis sur pied un projet en partenariat avec le BINAM, nommé « Former pour l'inclusion ». Ce projet a pour objectif de déployer une trentaine de formations visant à favoriser l'inclusion sociale des nouveaux arrivants sur certains territoires où s'installent et vivent un nombre important d'immigrants (Notes d'observation et Rapport d'activité VNQ 2019-2020).

L'initiative VNQ déploie ses activités à l'échelle locale, et notamment dans des nouveaux quartiers d'immigration à Montréal. Les formations offertes aux intervenants, autant que l'accompagnement des comités de concertation locale (dans Bordeaux-Cartierville, Ville-Émard/Côte-Saint-Paul, Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, Peter-McGill, etc.) s'inscrivent dans une démarche ciblant le territoire du quartier.

En promouvant une *approche interculturelle*, qui se traduit par des activités de rapprochement citoyen, Vivons nos quartiers a pour objectif de constituer des collectivités accueillantes. Une nouvelle formation développée par l'équipe VNQ en 2019 vise d'ailleurs à outiller les intervenants et citoyens afin qu'ils animent des activités dans leurs quartiers et prennent part à l'édification et au maintien de l'infrastructure d'accueil des personnes immigrantes.

Finalement, l'initiative Vivons nos quartiers met l'accent sur la *transversalité*, une caractéristique plus novatrice au sein du secteur communautaire de l'établissement et intégration des nouveaux arrivants au Québec. En effet, les formations offertes par l'initiative VNQ se destinaient dès le départ aux intervenants de première ligne appelés à travailler auprès des nouveaux arrivants, quel que soit leur champ d'activités (voir rapport phase 1 et Désilets et Goudet 2019). L'objectif était de leur fournir les outils pour mieux comprendre les réalités vécues par les nouveaux arrivants et pour adapter leurs interventions auprès de cette clientèle. De nouveaux partenariats ont été développés au fil du temps, notamment avec des acteurs hors du secteur de l'immigration : intervenants du réseau scolaire, organismes en itinérance, maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence et organismes LGBTQ+. L'initiative VNQ a également collaboré avec des organisations qui œuvrent directement dans la création d'espaces de rencontre citoyens, tels qu'Exeko, SINGA Québec, le Service des Jésuites pour les réfugiés et le secteur Vivre ensemble du Centre Justice et foi (Notes d'observation et Rapport d'activités VNQ 2020). La section suivante étudie les conditions de mise en œuvre et le déploiement de projets de concertation locaux visant l'accueil et l'intégration des nouveaux arrivants plus précaires et le rapprochement interculturel.

Section 2

L'expérience de la concertation : le cas de deux comités locaux en rapprochement interculturel soutenus par VNQ

Introduction

L'équipe de recherche a documenté la mise en place et le déploiement de deux comités locaux de rapprochement interculturel dans deux territoires montréalais : le comité local de rapprochement interculturel de Ville-Émard/Côte-Saint-Paul (comité VECSP) et le Réseau Action Immigration dans l'arrondissement Mercier— Hochelaga-Maisonneuve (RAI).

Ces comités, qui visent à améliorer l'accueil des nouveaux et nouvelles arrivant.e.s et favoriser le rapprochement interculturel, ont bénéficié, à l'instar d'autres quartiers, d'un accompagnement de l'initiative Vivons nos quartiers (VNQ)²⁹. L'objectif de ce volet du projet de recherche est ainsi d'observer des formes de concertation locale autour de l'accueil et du rapprochement interculturel, pour en saisir la portée et en identifier les défis. Nous considérons ces projets de concertation locale comme contribuant au développement d'une collectivité accueillante, telle que définie par Esses et al (2010). C'est-à-dire que nous étudions les liens entre les principaux.ales acteurs qui travaillent à l'établissement de collectivités accueillantes, qu'ils soient issus du milieu communautaire, du gouvernement municipal ou provincial, ou du secteur privé. Par ailleurs, aborder de plus près les expériences vécues dans deux territoires montréalais aux caractéristiques différentes permet d'apporter des éléments analytiques plus précis. Les deux comités étudiés sont indépendants et tous deux étroitement reliés à l'initiative Vivons nos quartiers. En effet, s'ils ne résultent pas directement de VNQ, chacun des comités a bénéficié d'un appui, plus ou moins soutenu, des membres de l'équipe de VNQ et de leurs expertises en matière d'interculturalisme. Réciproquement, ces comités ont également nourri l'initiative VNQ par le partage de leurs expériences et de leurs « bonnes pratiques ». De plus, ce volet du projet de recherche a pour objectif de poursuivre les réflexions sur l'implantation de telles initiatives et de poser un regard sur les conditions de mise en œuvre des comités observés autant que sur celles qui devraient être privilégiées afin de favoriser la mise en place de projets semblable ailleurs.

²⁹ Cet accompagnement constitue l'un des volets de l'initiative Vivons nos quartiers. Pour le volet « formations des interventions de première ligne » se référer au Rapport de recherche Phase 1.

Méthode : l'observation

L'équipe de recherche a employé la méthode de l'observation – d'abord directe, puis participante – pour collecter des données sur le déploiement des comités (rencontres, activités) entre février 2019 et juin 2020. Elle a assisté et participé à 9 réunions et à 4 activités citoyennes organisées par le comité VECSP, et à 7 réunions et 3 activités organisées par le RAI, ce qui représente plus d'une cinquantaine d'heures d'observation. Des entrevues ont également été menées avec chacun.e des coordonnateur.trice.s et une personne membre des comités.

Une relation de collaboration étroite s'est instaurée au fur et à mesure des rencontres. Celle-ci s'est traduite notamment par un soutien à la prise de note et à la rédaction des procès-verbaux des rencontres par l'équipe de recherche. Elle a aussi pris la forme de partage d'idées et d'une implication dans l'organisation d'une activité et dans l'un des comités de coordination. Surtout, cette collaboration s'est matérialisée dans la réalisation du projet *Photovoice* qui sera abordé dans la section suivante.

Les conditions d'émergence et la composition des comités de rapprochement interculturel

Les deux comités ont émergé dans des circonstances semblables. En effet, tous deux sont coordonnés et portés (par le financement et par le leadership) par l'organisme local au service des personnes immigrantes et réfugiées. Malgré leur ancrage dans les réalités de leur quartier, les mandats de ces organismes dépassent les limites territoriales du quartier. C'est-à-dire que leurs activités et services sont accessibles par toutes les personnes immigrantes admissibles (selon les restrictions de leur statut migratoire, toutefois), sans égard à leur lieu de résidence précis. Jusqu'à la mise en place des comités, ces organismes travaillaient peu en concertation avec d'autres organisations locales, en dépit des efforts de collaboration fournis par certains d'entre eux (Entrevues avec les coordonnateur.trice.s des comités).

Les instances locales de concertation portant sur l'immigration et le rapprochement interculturel étaient encore rares il y a quelques années. Les quartiers montréalais ont certes une longue tradition de concertation de proximité, notamment renforcée par l'appui offert aux Tables de concertation intersectorielles depuis le début des années 1990. Toutefois, les enjeux touchant à l'immigration ne faisaient généralement pas partie des priorités traditionnelles de Tables de concertation des quartiers, comme le montrait une enquête effectuée au début des années 2000 (Germain et Sweeney 2002). À notre connaissance, peu d'instances similaires aux comités observés existent à Montréal, à l'exception du Comité Rapprochement interculturel de Villeray (RIV) porté par la Corporation de développement

communautaire Solidarités Villeray (CDC) ou encore le Comité interculturel Bordeaux-Cartierville, porté par le Centre d'appui aux communautés immigrantes (CACI).

Autre caractéristique commune, ces deux comités ont émergé dans des quartiers en transformation, qui ont vu une augmentation prononcée de la population immigrante ces dernières années. Plus particulièrement, le moment de leur émergence coïncide avec les arrivées de nombreux réfugié.e.s de la Syrie, puis des demandeur.euse.s d'asile, qui ont également fréquenté différents organismes de ces quartiers (pas directement destinés aux personnes immigrantes). Enfin, chacun de ces deux comités a reçu un accompagnement de l'initiative VNQ à des degrés différents.

L'émergence et le déploiement de ces comités se sont réalisés selon des logiques distinctes : l'un sous l'impulsion de l'organisme du quartier spécialisé en immigration, l'autre en réponse à une demande provenant des acteur.trice.s du quartier.

Le comité local de rapprochement interculturel de Ville-Émard/Côte-Saint-Paul

Le comité local de rapprochement interculturel de Ville-Émard/Côte-Saint-Paul (comité VECSP) a été mis sur pied en 2018 par le Centre social d'aide aux immigrants (CSAI) dans l'objectif de mettre l'immigration et le rapprochement interculturel à l'avant-scène du quartier et de sa gouvernance locale.

VECSP, aujourd'hui un district de l'Arrondissement du Sud-Ouest de Montréal, traditionnellement agricole puis ouvrier, majoritairement blanc et francophone, avec des petites poches d'immigration ancienne européenne, se transforme ces dernières années. Il est de plus en plus diversifié, les personnes immigrantes sont de plus en plus nombreuses sur son territoire (un quart des résident.e.s sont né.e.s hors du Canada), viennent de différents pays, et appartiennent en plus grand nombre aux minorités dites « visibles » (Ville de Montréal 2011).

Cependant, l'enjeu de l'immigration est peu pris en compte par les acteur.trice.s du quartier ; le vivre ensemble ne fait par exemple pas partie des comités de travail (qui correspondent aux priorités ciblées) de la Table de concertation du quartier. C'est dans ce contexte que le CSAI, implanté dans le quartier depuis une quinzaine d'années (mais fondé en 1947 et fort d'une longue tradition d'accueil et de soutien aux personnes immigrantes à Montréal), met sur pied en septembre 2018 ce comité local grâce à un appui financier du Programme Mobilisation Diversité du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI, aujourd'hui MIFI). Depuis ses débuts, l'initiative VNQ accompagne le comité, par sa présence aux rencontres et par le partage de conseils et d'informations. Mobiliser les acteur.trice.s du quartier afin qu'ils participent au comité a demandé de surmonter plusieurs obstacles : « *Beaucoup*

d'efforts ont ainsi été déployés pour convaincre les organismes du quartier de l'importance cruciale d'un comité favorisant le vivre ensemble dans notre communauté » (Rapport d'activités du CSAI 2018/2019).

Les membres du comité sont tous implantés dans le quartier, dont notamment : la Table de concertation du quartier (Concertation Ville-Émard/Côte-Saint-Paul), l'Arrondissement du Sud-Ouest, la Commission scolaire de Montréal (CSDM), le poste de quartier du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), ainsi que les organismes Alternatives communautaires d'habitation et d'intervention de milieu (ACHIM), Station familles, l'Association des familles Calabrese, le Centre d'aide à la réussite et au développement (CARD), et quelques citoyens du quartier. Les personnes représentant ces organisations sur ce comité sont très majoritairement des femmes. Plusieurs appartiennent à une minorité racisée et quelques-unes sont d'origine immigrante.

Les objectifs du comité sont « d'encourager l'ouverture à la diversité, de favoriser le vivre ensemble et les échanges interculturels avec la pleine participation des personnes réfugiées et immigrantes du quartier Ville-Émard/Côte-Saint-Paul, et ce par le biais de pratiques et activités » (Rapport d'activités du CSAI 2018/2019). Mais le coordonnateur du comité, employé du CSAI, remarque rapidement l'exigence première de convaincre les acteurs siégeant sur le comité de la nécessité d'un tel projet dans le quartier, ainsi que de les sensibiliser à l'adoption d'une approche interculturelle. Cette constatation oriente les premières rencontres et activités du comité, qui sont marquées par la confusion autour de la définition du mandat du comité : « *Il y avait même des questions qui étaient posées à la première réunion : pourquoi c'est nécessaire d'avoir un tel comité ? Pour eux c'était un grand point d'interrogation à chaque fois qu'ils arrivaient à une réunion, au moins dans les deux premières réunions* » (Coordonnateur du comité VECSP).

Le Réseau Action Immigration (RAI)

Le Réseau Action Immigration (RAI) est né en 2016 sous l'impulsion des actrices d'Hochelaga-Maisonneuve qui ont exprimé le besoin de mieux s'outiller face aux changements démographiques du quartier. Le Réseau a été mis sur pied par l'organisme Accueil Liaison pour Arrivants (ALPA) et est coordonné depuis lors par une de ses employées.

L'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve est composé de trois quartiers aux dynamiques bien distinctes : Hochelaga-Maisonneuve, Mercier-Est et Mercier-Ouest. L'arrondissement connaît depuis plusieurs années une transformation de sa population qui se caractérise par l'installation, récente et en rapide progression, de personnes immigrantes, et notamment de nouveaux arrivants (immigrants arrivés

depuis moins de 5 ans)³⁰. L'enjeu de la cohabitation entre les nouveaux.elles résident.e.s et les personnes installées depuis longtemps émerge dans les observations qu'en font des intervenant.e.s du territoire³¹, dès 2016.

Ce constat, partagé par les acteur.trice.s du quartier, amène ALPA, l'organisme de référence en immigration installé au cœur du quartier d'Hochelaga-Maisonneuve, à organiser une formation intitulée « Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur l'immigration » (offerte par le Service d'éducation et d'intégration interculturelle de Montréal [SEIIM]). Une trentaine d'acteur.trice.s assistent à cette formation, principalement des représentant.e.s de divers organismes communautaires d'Hochelaga-Maisonneuve, mais aussi de Mercier-Est et Mercier-Ouest. À l'issue de la formation, plusieurs personnes expriment la nécessité de poursuivre une forme de collaboration entre ALPA et les organismes présents ce jour-là afin d'aborder les enjeux liés à l'immigration et la diversité. ALPA crée alors le RAI en octobre 2016 et prend en charge sa coordination, avec le soutien de VNQ. L'accompagnement de VNQ est plus soutenu dans le cadre du RAI que dans celui du comité VECSP. La coordonnatrice de l'initiative apporte en effet une aide pour structurer la coordination et la planification du réseau, en plus de partager des informations et des ressources.

La cohabitation interculturelle est devenue un des enjeux prioritaires de la Table de concertation du quartier Hochelaga-Maisonneuve dans les dernières années. Plusieurs efforts attestent de cette direction : la mise en place du projet *Femmes-relais 200 portes HM* en 2019³², l'organisation d'une journée d'échange et de réflexion sur le « mieux vivre ensemble », la participation d'une membre de la Table au RAI. Dans le quartier Mercier-Est, où il n'existe pas d'organisme spécialisé en établissement et intégration, l'enjeu du rapprochement interculturel est en émergence, mais pas encore une priorité de la Table de concertation. Une chargée de projet de cette Table est très impliquée dans le RAI.

Le RAI rassemble de nombreux acteur.trice.s des secteurs communautaire (le Programme d'information sur le travail et la recherche d'emploi de Montréal [PITREM], Le Pont, Tandem MHM, le CRIC Centre-Sud), institutionnel (SPVM, Commission scolaire de Montréal, Collège Maisonneuve, la Maison de la culture Maisonneuve) et politique (attaché.e.s politiques, adjoint.e.s à la députée fédérale, représentant.e.s du maire d'arrondissement). Ces représentant.e.s d'organisations sont très majoritairement des femmes et

³⁰ Dans Hochelaga-Maisonneuve, 15 % de la population est née en dehors du Canada (33 % à Montréal, et 26 % dans Mercier-Ouest, le quartier voisin) (Centraide 2016)

³¹ Nos observations ont débuté en 2018 alors que le RAI était déjà bien installé. Ces informations sont issues d'une entrevue avec la coordonnatrice du Réseau.

³² Ce type de projet existait déjà dans d'autres quartiers montréalais.

appartiennent à la majorité blanche francophone. Quelques personnes appartiennent à une minorité racisée et quelques personnes sont d'origine immigrante.

Le RAI ne s'est pas donné de cadre géographique, bien qu'une majorité des acteur.trice.s concerné.e.s œuvrent dans le quartier Hochelaga-Maisonneuve. C'est là un point de tension du comité, comme le souligne une membre au cours d'une réunion : « *C'est pas un comité de quartier, je tiens à le préciser. Ça fait des années qu'on essaye de faire notre place dans Mercier, ici c'est un comité qui se veut sans frontières, on a aussi des gens de Rosemont, etc.* » (Notes de terrain, réunion du RAI, mai 2019). Toutefois, « *le noyau est à l'Est* » comme le précise la coordonnatrice du RAI.

Le RAI s'est donné pour mandat d'être : « *un catalyseur d'actions visant à mieux répondre aux besoins des immigrants en permettant l'adaptation optimale de nos pratiques et services ainsi qu'une cohabitation plus riche entre les personnes issues de l'immigration et la population locale* » (Document de travail du RAI). Il se présente comme une structure de concertation et d'actions dont la pertinence provient d'un « *contexte où l'immigration est une réalité de plus en plus présente dans l'est de Montréal, et dans la mesure où il ne s'agit pas d'une table de "réflexion", mais d'un regroupement qui émane d'une volonté affirmée de poser des actions concrètes pour un vivre-ensemble plus harmonieux dans nos collectivités* » (Document de travail du RAI).

À l'automne 2018, le RAI a ciblé deux champs d'action prioritaires, qui ont donné lieu à la création de deux sous-comités : l'un pour la revendication de l'accès aux services de garde subventionnés des demandeur.euse.s d'asile et l'autre pour l'organisation d'actions en rapprochement interculturel (appelé le CAPRI).

Fonctions des comités

Nos observations ont permis de relever trois grandes fonctions remplies par ces comités. La première est celle d'informer et d'outiller les membres des comités, la deuxième est de susciter la création de liens entre membres du comité et la troisième est d'organiser des activités de rapprochements interculturels dans le quartier.

Informier et outiller les membres des comités

La première fonction des deux comités est celle d'informer et d'outiller leurs membres, de jouer un rôle de « veille stratégique » (Entrevue membre du RAI). Cela se traduit notamment par la circulation d'informations privilégiées, souvent par la chargée de projet de VNQ, telles que l'annonce de nouveaux règlements du ministère de l'Immigration sur les politiques migratoires ou les politiques d'intégration.

Une membre annonce :

« (...) avant il y avait les POD (les pays d'origine désignés) : cela vient d'être aboli. Les demandeurs d'asile qui étaient sur cette liste n'avaient pas accès au permis de travail les 6 premiers mois par exemple (Mexique et Hongrie notamment). Ce qui veut dire que ça change pour vos usagers originaires de ces pays » (Notes de terrain, réunion du RAI, mai 2019).

Cela passe également par des mises à jour concernant des initiatives en défense des droits portées par d'autres réseaux. C'est par exemple le cas du suivi concernant le dossier de revendication de l'accès aux services de garde subventionnés pour les demandeurs d'asile, qui a conduit à la diffusion d'un appel à témoignages et d'une pétition auquel le RAI a participé.

Des appels à projets, au niveau de l'arrondissement ou de la Ville de Montréal, ainsi que des outils pertinents pour les membres sont également transmis au sein des comités. Des informations plus spécifiques aux quartiers concernés (en lien avec la recherche de logement, par exemple) sont également partagées (Notes de terrain, comité VECSP, décembre 2019).

Une grande partie des rencontres des deux comités est consacrée à des conférences par des invité.e.s externes. Ces conférences sont l'occasion de présenter des ressources utiles telles que le Programme régional d'accueil et d'intégration des demandeurs d'asile (PRAIDA), Médecins du Monde, le Collectif Bienvenue, l'organisme Le Pont, l'Association multiethnique pour l'intégration des personnes handicapées (AMEIPH) ou encore le Réseau d'intervention auprès des personnes ayant subi la violence organisée (RIVO). Des conférenciers présentent également des initiatives ou des ressources qui concernent plus spécifiquement le rapprochement interculturel, comme le groupe SINGA Québec, le Centre d'action bénévole de Montréal-Nord, la troupe Valise Théâtre, l'atelier pour lutter contre les préjugés « Êtes-vous de bonne rumeur ? » du CRIC, le projet « Pareil pas pareil » du Carrefour Solidarité Anjou ou encore l'offre d'activités de rapprochement citoyen d'Exeko.

Chacun des deux comités a également reçu la formation « Immigration 101 » développée dans le cadre du projet Vivons nos Quartiers³³. Cette formation offre un tour d'horizon des différents statuts d'immigration, et des services auxquels chacun donne droit. Elle a été jugée très positivement par les participant.e.s : « Très enrichissant pour les connaissances apprises » ; « Cet atelier a permis d'améliorer mes connaissances d'immigration » (Rapport d'évaluation, Formation Immigration 101, VECSP, mai 2019). Ces formations sont également l'occasion d'apprendre à connaître les autres ressources du quartier et à créer des partenariats, ce qui est la deuxième fonction observée de ces comités.

³³ Pour plus d'informations concernant le volet Formation de l'initiative Vivons nos Quartiers, veuillez vous reporter au rapport de recherche suivant : <https://bmrc-irmu.info.yorku.ca/files/2019/03/Desilets-Goudet-RAPPORT-Vivons-nos-quartiers-2019-02-26.pdf?x82641>

Le type d'informations partagées par les membres touche aussi les expériences vécues par les intervenant.e.s d'organismes dans leurs interactions quotidiennes avec des personnes immigrantes, ainsi que les enjeux vécus par les personnes immigrantes elles-mêmes. Ainsi, les rencontres deviennent parfois un lieu d'échange à propos de défis communs, où des constats et des suggestions sont émis par des membres des comités, mais aussi d'exutoire face à des situations difficiles.

Une membre dit avoir beaucoup d'empathie pour ces familles de demandeurs d'asile et elle appréhende que certains vont être refusés. Elle demande [au coordonnateur du comité] ce que le CSAI peut faire. Elle évoque la difficulté de vulgariser la lettre qui dit "mesure de renvoi exécutoire", et demande : « *comment le vivre, parce que c'est très humain, comment donner un sens à ça ?* » (Notes de terrain, comité de VECSP, juin 2019)

Sensibiliser et créer des liens entre les acteurs du comité

La deuxième fonction des comités réside dans leur capacité à susciter la création de liens entre les acteur.trice.s. Lors de sa création, le RAI a organisé un « speed-réseautage » afin de mettre en lien les organisations rassemblées autour de la table. La participation aux réunions et activités amène à connaître personnellement une personne-ressource dans les autres organisations du quartier, ce qui donne un meilleur aperçu du spectre des services offerts : « *Ça a permis au CSAI de connaître mieux les acteurs du quartier, et vice versa.* » (Coordonnateur du comité VECSP) ; « *Merveilleux pour le réseautage et de connaître de nouvelles ressources.* » (Commentaire issu du Rapport d'évaluation, Formation Immigration 101, VECSP, mai 2019).

Les membres partagent également leurs activités à venir, leurs projets en cours ou leurs « bons coups » pour tenir au courant les autres membres et éventuellement les mobiliser à s'y impliquer, ou à s'en inspirer pour leur propre organisation. Par exemple, ALPA partage le fait qu'en réponse aux besoins en interprètes des écoles du quartier pour la remise des bulletins des enfants, ils ont réussi à augmenter leur banque d'interprètes bénévoles. Ils et elles expliquent ainsi leurs bonnes pratiques pour mobiliser ces bénévoles et invitent les autres acteur.trice.s à participer à améliorer cette banque ou à en faire usage (Notes de terrain, RAI, novembre 2019). Nous notons cependant que les informations circulent peu en dehors des rencontres du comité. Par exemple, plusieurs initiatives ont été mises en place par les organisations pendant la période des mesures d'urgence liées à la pandémie de la COVID-19, mais les rencontres étant interrompues, les informations n'ont pas circulé. Une membre déplore : « (...) *je n'étais pas au courant de ce projet d'aide alimentaire, j'ai dû envoyer les familles ailleurs, pareil pour le projet d'activités culturelles pour les participants en francisation, ça intéresserait beaucoup de parents qui ont maintenant un bon niveau* » (Notes de terrain, comité VECSP, juin 2020). Cela n'est pas uniquement vrai

en période d'urgence ; le manque de circulation d'informations au sein des quartiers existait également avant la mise en place de ces comités, selon leur coordonnateur.trice.s.

Ces rencontres ont également donné lieu à la concrétisation de partenariats pour organiser des activités conjointes, par exemple entre le CSAI et l'Arrondissement du Sud-Ouest, entre le CSAI et des écoles de la Commission scolaire de Montréal ou encore avec la Table de concertation (Notes de terrain, VECSP).

Enfin, ces rencontres ont aussi provoqué des échanges sensibilisateurs et de rapprochement interculturel au sein même des comités. Cette fonction renvoie à une autre dimension des collectivités accueillantes, celle d'une attitude positive à l'égard des immigrant.e.s, de la diversité culturelle et de la présence de nouveaux.elles arrivant.e.s dans la collectivité (Esses *et al.* 2010). En effet, ces comités étant composés de personnes aux profils, origines et parcours divers, des formes de sensibilisation sont parfois nécessaires et émergent des rencontres du comité. Cette sensibilisation peut être consciemment provoquée, par exemple par l'entremise de la formation Immigration 101 de VNQ. Un membre résume :

« (...) les mises en situation étaient vraiment bien faites : elles permettaient aux partenaires de se rendre compte que c'est compliqué [les parcours d'immigration] ! C'était pratique, c'était réel, j'ai aimé cette activité-là. ». Une membre ajoute : "ce qui m'a frappé c'est le courage des personnes, de passer à travers toutes ses étapes là. C'est sensibilisant, vraiment." » (Notes de terrain, comité VECSP, mai 2019).

Les réunions elles-mêmes font l'objet de rencontres « insolites », créatrice de rapprochement citoyen entre membres des comités. Par exemple, nous avons assisté, lors de certaines réunions, à des rencontres entre des membres récemment installé.e.s à Montréal et des agent.e.s du SPVM (en uniforme) fortes en émotion. Une membre citoyenne s'exprime timidement : « (...) c'est vrai que ça m'a étonné ce matin, quand j'ai vu la police arriver. J'ai regardé l'ordre du jour, est-ce qu'il y a un point "sécurité" ? [rires de la salle] » (Notes de terrain, comité VECSP, mai 2019).

Ces types de rencontres avec l'Autre (ici tantôt incarné par la figure de l'immigrant.e, tantôt par celle du ou de la policier.ère) au sein des comités sont primordiaux avant d'envisager d'organiser des activités sensibilisatrices ou de rapprochement interculturel par ces mêmes comités. Ce qui nous amène à la troisième fonction observée.

Organiser des activités de rapprochement interculturel

La troisième fonction observée des comités coïncide avec l'un de leurs mandats : l'organisation d'activités pour favoriser les rapprochements interculturels sur leur territoire. Le comité VECSP a par exemple organisé une rencontre interculturelle autour d'un dîner (90 participant.e.s), un 5 à 7 pour souligner le Mois de l'Histoire des Noirs (83 participant.e.s), une fête pour souligner la journée mondiale des réfugié.e.s avec la participation de nombreux acteur.trice.s du quartier, ou encore un 5 à 7 de rencontre

entre nouveaux.elles arrivant.e.s et policier.ère.s du poste de quartier (82 participant.e.s). En ce qui concerne cette dernière activité, beaucoup d'acteur.trice.s ont souligné la force des échanges qui s'y sont produits. Une membre s'exclame :

« (...) ce qui était beau dans cette activité, c'est que c'est des deux côtés. Certains [nouveaux arrivants] disaient 'oh c'est pour ça que je suis ici !'. Les premières années sont difficiles, c'est important de se faire rappeler pourquoi on est venus ici. Et de l'autre côté les policiers, je sentais qu'ils flottaient en sortant, ils y penseront la prochaine fois qu'ils feront une intervention » (Notes de terrain, Comité VECSP, mai 2019).

Quant au RAI, c'est surtout le sous-comité d'action pour le rapprochement interculturel, le CAPRI, qui a organisé des activités, notamment la projection, à deux reprises, du documentaire *Bagages* à la Maison de la Culture du quartier (respectivement 40 et 28 participant.e.s), ainsi qu'une activité « spontanée » de rapprochement interculturel lors de la fête de la Saint-Jean dans le quartier (des citoyen.ne.s étaient invité.e.s à échanger autour de questions préparées, puis à prendre une photo ensemble – l'idée est de se rendre compte de ses points communs). Cette activité a eu des retours très positifs, et l'Arrondissement souhaite renouveler l'expérience les années suivantes, en offrant un soutien logistique et en communication.

Malgré le fait que peu de processus d'évaluation systématique soient mis en place par les comités pour mesurer la portée de ces activités, l'engouement qu'elles suscitent témoigne de l'attrait qu'ont ces activités — et les enjeux qu'elles soulèvent — chez des résident.e.s du quartier. Certains membres ont toutefois déploré le manque de participation des personnes non immigrantes, qui permettrait de renforcer les échanges entre nouveaux.elles et ancien.ne.s résident.e.s. Ces activités rassembleuses ont néanmoins l'avantage de briser l'isolement des nouveaux.elles arrivant.e.s. Enfin, il faut également souligner que ces activités s'inscrivent dans une démarche de longue date pour améliorer le vivre-ensemble dans ces quartiers.

Défis et limites des comités

Le manque de financement

Les deux comités connaissent des difficultés de financement qui se répercutent à la fois sur la coordination et sur l'organisation de leurs activités. Le comité VECSP avait reçu un soutien du programme Mobilisation Diversité du MIDI pour démarrer ce projet sur un an, mais celui-ci n'était pas récurrent. C'est alors le CSAI lui-même qui assume la plupart des frais engendrés par le projet. Quant au RAI, il a été entièrement soutenu par ALPA et a n'a pas reçu de financement dans le cadre du programme du MIDI.

La deuxième année d'existence (2019/2020) du comité VECSP a donc commencé sans financement externe malgré une pétition des membres du comité (10 signatures et 2 lettres d'appui de la CSDM et de

la Ville de Montréal), demandant un renouvellement du soutien financier de la part du Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI, renommé en 2019). Le comité a finalement reçu un nouveau financement du MIFI lui permettant de poursuivre ses activités de mars 2020 à mars 2021, dans le cadre du projet « Un quartier interculturel ». Celui-ci nécessite un élargissement de la mission du comité à deux autres quartiers de l'Arrondissement du Sud-Ouest.

Les enjeux financiers des comités, dont la survie et l'organisation d'activités dépendent presque uniquement de leur organisation d'attache (respectivement le CSAI et ALPA), réduisent l'envergure possible de leurs actions. Cela fait également en sorte d'augmenter la responsabilité qui incombe à ces organismes, notamment en matière de mobilisation des acteur.trice.s et de coordination des comités.

Le poids (solitaire) de la coordination

La coordination et l'organisation représentent des défis de taille pour ces comités. En effet, le fait que ces projets soient à l'initiative d'organismes au service des personnes immigrantes et réfugiées tend à imposer une lourde pression sur ces organismes et sur les coordonnateur.trice.s, employé.e.s de ces organismes, dont ce n'est pas nécessairement le mandat principal:

« Et je tiens à dire que pour moi aussi c'était la première fois que j'étais en charge d'un tel comité et j'ai beaucoup appris au fur et à mesure, c'était pas quelque chose que je maîtrisais auparavant. Tout au long du travail du comité j'ai dû suivre des formations, j'ai dû participer à un colloque, justement pour apprendre à améliorer mon travail au sein de ce comité, comment le rendre plus indispensable, comment le rendre plus intéressant pour les acteurs » (Coordonnateur du comité VECSP)

La responsabilité de la coordination, qui repose souvent sur les épaules d'une seule personne, est sous-estimée et tend à épuiser la personne qui en a la charge, ainsi que la capacité de mobilisation de l'organisme porteur du projet. Nous remarquons aussi que la présence d'un organisme dédié à l'immigration dans le quartier peut faire en sorte de réduire la responsabilité collective de l'accueil et l'intégration des nouveaux arrivants. Ces observations, communes au VECSP et au RAI, ont également été soulevées dans d'autres quartiers montréalais, dont le quartier Centre-Sud (avec le Carrefour de Ressources en Interculturel [CRIC]) (entrevue avec une informatrice du quartier). La présence d'un organisme spécialisé, au-delà de la ressource essentielle qu'elle constitue pour l'accueil des nouveaux.elles arrivant.e.s dans un quartier, freine les autres acteur.trice.s, dont les Tables de concertation locales, à se saisir de l'enjeu de l'immigration.

Chacun des comités a tenté de partager cette tâche de coordination, avec des succès variables. Dans le cadre du RAI, un comité de coordination (appelé « co-co ») a ainsi été mis sur pied pour soutenir le travail de la coordonnatrice. Ce comité a pour mandat de prévoir les ordres du jour des prochaines réunions (et le contenu s'il y a des conférencier.ière.s invité.e.s) et de planifier de manière plus structurée les

rencontres de l'année. Si ce fonctionnement a porté ses fruits durant un certain temps, on remarque que sa composition est la même que le sous-comité CAPRI, ce qui indique qu'un petit noyau très mobilisé prend l'ensemble des responsabilités en charge. La composition et les responsabilités de deux groupes se rabattant l'une sur l'autre, le CAPRI s'est dissout en faveur de mise sur pied de comités formés de manière *ad hoc* lorsque nécessaire. Ces comités *ad hoc* se composent de la coordonnatrice de VNQ et d'un membre de l'équipe de recherche, et de membres qui s'y greffent selon les besoins. Soulignons que le départ de la coordonnatrice pour des raisons personnelles a marqué la fin des rencontres du comité depuis la fin de l'automne 2019³⁴.

Quant au comité de VECSP, le coordonnateur a instauré une pratique de partage de l'animation des rencontres, non sans mal, qui a permis de faire voyager les rencontres, tantôt dans les locaux du poste de quartier du SPVM, tantôt dans ceux de la Table de concertation du quartier. Mais la coordination du comité et l'initiative des activités restent généralement de la seule responsabilité du coordonnateur et de son organisme porteur (les collègues sont en effet très impliqués dans le comité), appuyé par quelques conseils des membres de l'initiative VNQ.

La mobilisation continue des membres

La mobilisation des acteurs au sein des comités est également un défi de taille, à l'image de l'enjeu du partage de la coordination. Toutefois, ce défi s'actualise différemment pour les deux comités, en fonction de la logique qui a sous-tendu leur émergence. Le RAI a débuté avec une forte mobilisation des membres (environ 30 acteurs), mais les rencontres ont ensuite connu une démobilisation progressive (jusqu'à finalement son arrêt total par le départ de la coordonnatrice). Un petit noyau de cinq personnes (dont la coordonnatrice de VNQ et un membre de l'équipe de recherche) est toujours présent, mais risque de s'épuiser. Dans le cas du comité VECSP, la tendance est inverse : la mobilisation a été difficile au début, puis elle s'est renforcée au fur et à mesure des activités. Un noyau solide d'au moins sept personnes est présent à chaque rencontre mensuelle et a même réclamé la reconduction de ce comité par l'entremise d'une pétition. Au sein même de ce groupe, le niveau d'engagement est toutefois varié, certains participent seulement aux rencontres alors que d'autres (la CSDM, par exemple) sont très impliqués également en dehors de celles-ci, pour rassembler des informations et organiser des activités communes. Le défi de la mobilisation des membres est également accentué par le roulement de personnel au sein des diverses organisations, en particulier dans le secteur communautaire, et ce pour les deux comités. Cela complique la constance de l'engagement des organisations et de leurs employés. Pour y remédier,

³⁴ Au moment de mettre sous presse ce rapport, le RAI est en train d'organiser de nouvelles rencontres.

l'idée de la construction d'une « boîte à outils » pour informer les nouvelles personnes du fonctionnement, de la mission et des réalisations du comité jusqu'à présent a été lancée au sein du RAI, mais n'a pas encore abouti.

De nouveaux défis attendent ces comités, avec le départ de la coordonnatrice du RAI, le changement de coordonnateur du comité VECSP, ainsi que le passage aux rencontres en ligne en raison des mesures sanitaires liées à la COVID-19.

La sensibilisation aux enjeux de l'immigration et du rapprochement interculturel des membres des comités

On dénote quelques disparités dans la familiarité des membres des comités avec les enjeux de l'immigration et de l'approche interculturelle. En se référant à la typologie des activités de rapprochement citoyen développée par la TCRI (2019), on remarque que certaines premières activités organisées se rapprochent du piège de la « folklorisation » et des interactions de type « consommation culturelle » des activités ludiques (1^{er} niveau de la typologie). Par exemple, pour la projection à venir du film *Bagages*, une membre propose de distribuer du thé à la menthe pour favoriser le « rapprochement interculturel » (Notes de terrain, RAI, février 2019). Néanmoins, l'autoréflexion du groupe sur les actions à mener a permis de réorienter cette activité, en optant notamment pour un service de garde des enfants, qui rendait cette activité plus inclusive envers les familles.

Surtout, on remarque que ces niveaux de connaissances ont évolué au fur et à mesure du déploiement des comités, ce qui renforce leur fonction observée de sensibilisation. Et chaque membre poursuit son apprentissage. La dernière rencontre observée du comité de VECSP en 2020 a notamment été l'occasion de discuter du racisme systémique, mis de l'avant par l'actualité médiatique et politique récente. Une activité sur ce thème est envisagée prochainement. Une membre a proposé :

« Il y a eu une émission récemment à Télé-Québec avec Fabrice Vil qui explique ce qu'est le racisme systémique. C'est très intéressant, parce qu'on n'est pas raciste, mais on a quand même plein de pensées qui nous ont été inculquées depuis notre naissance, par exemple. Je dis ça parce que ça pourrait être une formation vraiment intéressante, pour discuter par rapport à ça [...] Ça pourrait être quelque chose d'intéressant pour le comité » (Notes de terrain, comité VECSP, juin 2020).

Conclusion

L'objectif de ce volet était de documenter des expériences de concertation locale visant à favoriser l'accueil des nouveaux.elles arrivant.e.s et les rapprochements interculturels dans deux quartiers, pour en saisir la portée et les défis. Nous avons constaté que chacun des deux comités observés s'est déployé différemment en fonction des dynamiques de l'« ordre social local » et de l'« assemblage » de son quartier (Voir Goudet et Germain, à paraître), mais leurs fonctions et leurs défis demeurent semblables. Nos

observations montrent ainsi l'importance qu'ont pris leurs activités en matière d'intégration des nouveaux.elles arrivant.e.s et de rapprochement interculturel, particulièrement dans les quartiers en transformation. Nous avons également souligné les obstacles de taille auxquels ces comités font face et qui mettent en péril leur mission.

Or, les conclusions de la présente étude suggèrent que la pérennité de ces comités locaux et leur inscription dans la réalité quotidienne des quartiers sont particulièrement importantes à favoriser et à consolider. On observe en effet plus souvent de telles initiatives s'activer en période de crise et seulement de façon temporaire (Désilets et Goudet 2019), et moins sur le temps long de la création d'un lien durable entre les acteurs des quartiers, pourtant nécessaire à la mise en place de collectivités accueillantes (Esses *et al.* 2010).

Des pistes pour la suite des comités

Au cours de l'année 2019, VNQ a mis sur pied une formation intitulée « Animer des activités de rapprochement citoyen : Créer des communautés plus inclusives ». L'idée de cette formation a émergé, entre autres, des expériences vécues lors de l'accompagnement par VNQ du comité VESCSP et du RAI. La formation a en effet bénéficié des dynamiques et des écueils du déploiement de ces comités. Le coordonnateur du comité VESCSP a également fait partie de l'équipe qui a contribué à l'élaboration de cette formation. Celle-ci déplace notamment le focus du « rapprochement interculturel » vers un angle citoyen, pour dépasser la « curiosité culturelle », qui anime souvent les activités organisées dans cette perspective (document de travail VNQ), mais aussi une certaine lassitude autour du terme « interculturel » remarquée chez les intervenants (Notes de terrain, réunion de pilotage VNQ).

Sur la base de nos observations, nous considérons que cette formation serait une avenue prometteuse³⁵ pour favoriser la pérennité de ces comités, et le déploiement d'autres initiatives dans d'autres quartiers montréalais. Cette formation, en misant sur la co-construction d'activités, contribuerait en effet à rendre les membres des comités plus autonomes (notamment à l'égard des organismes jusqu'ici porteurs des comités, le CSAI et ALPA) et plus informé.e.s dans l'animation d'actions propices au rapprochement citoyen dans leur quartier. L'angle du « rapprochement citoyen » semble aussi particulièrement pertinent pour mobiliser davantage à la fois les résident.e.s non immigrant.e.s des quartiers dans les activités, que d'autres acteurs à joindre les comités.

³⁵ L'observation du déploiement de cette formation aurait dû être réalisée, mais les circonstances des mesures d'urgence prises en raison de la pandémie de la Covid-19 n'ont pas permis sa mise en place. L'équipe de recherche a toutefois observé son élaboration et sa mise à l'essai.

Enfin, nous terminons en soumettant quelques recommandations préliminaires, qui seront complétées à la lumière du projet *Photovoice*. D'abord en ce qui concerne les comités, nous recommandons de systématiser les processus d'évaluation de leurs propres démarches et procédures, et des activités qu'ils organisent. Un tel mécanisme a été initié au RAI, notamment pour évaluer les attentes et les degrés d'implication des membres, mais celui-ci n'a pas encore abouti. Nous recommandons aussi aux arrondissements, aux tables de concertation intersectorielle de quartier et au MIFI de se saisir des enjeux de l'accueil et du vivre-ensemble et d'appuyer financièrement la réalisation de la mission de ces comités.

Section 3

Perceptions et expériences de l'accueil des nouveaux arrivants dans les quartiers de Montréal : un projet *Photovoice*

Introduction

Le troisième volet du projet de recherche consistait à questionner des nouveaux.elles arrivant.e.s au sujet de leurs expériences et perceptions de l'accueil dans leur quartier de résidence, en leur demandant de photographier des espaces significatifs à leurs yeux. Les deux³⁶ quartiers choisis, Ville-Émard/Côte-Saint-Paul (VECSP) et Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (MHM), sont également ceux dont nous avons observé les comités locaux de rapprochement interculturel (partie 2) et figurent parmi les quartiers ciblés par l'initiative Vivons nos quartiers. L'idée était de co-construire avec nos partenaires et participant.e.s des connaissances fines et localisées de la vision de l'accueil qu'ont des personnes immigrantes et nouvelles arrivantes, de différents statuts, dans ces quartiers. En dressant un portrait des espaces sociaux et physiques qui sont significatifs pour les personnes immigrantes, que ceux-ci fassent référence à des expériences d'hostilité ou d'hospitalité, nous estimions être en mesure d'apporter un regard critique et novateur aux approches des intervenant.e.s de première ligne et aux activités des instances locales de concertation. Pour cela, nous avons utilisé la méthode *Photovoice*, qui repose sur l'usage de la photographie par les participant.e.s et la tenue d'entrevues avec eux et elles.

Alors que nos questions de départ visaient à recueillir, de manière inductive, le discours des participant.e.s sur des questions liées à l'accueil dans le quartier et à leur expérience d'établissement dans la ville, nous avons constaté que plusieurs éléments émergeant des résultats correspondent à des indicateurs déjà établis dans la grille proposée dans la littérature sur les collectivités accueillantes. En effet, les photographies et les récits des participant.e.s ont touché plusieurs caractéristiques mises de l'avant par Esses *et al.* (2010), tels que : *fostering of social capital, affordable and suitable housing, positive attitudes toward immigrants, presence of newcomer-serving agencies, accessible health care, available and accessible public transit, presence of diverse religious organizations, social engagement opportunities, safety, opportunities for use of public space and recreation facilities*. Il s'agit là de caractéristiques micro-locales des collectivités accueillantes (et non de caractéristiques plus systémiques, tels que les opportunités d'emploi ou d'éducation, la justice sociale, etc.), lesquelles résultent sans doute aussi bien

³⁶ L'objectif de départ était de réaliser ce projet dans trois quartiers, mais les circonstances liées à la pandémie de COVID-19 ont freiné les dispositions prises sur le terrain de Bordeaux-Cartierville.

de la méthode utilisée (la photo) que de l'échelle d'analyse adoptée (le quartier). Cela dit, les entretiens *Photovoice* ont démontré que les nouveaux et nouvelles arrivant.e.s proposent également d'adopter un regard plus large lorsqu'il est question de conceptualiser l'*accueil*, en soulignant notamment leur appréciation des espaces esthétiques ou symboliques, qui offrent la possibilité de s'ancrer, de se réaliser et d'éprouver une certaine fierté d'appartenir au quartier.

Ces résultats appuient finalement l'approche « two-way street » (Biles *et al.* 2008), selon laquelle l'accueil est une responsabilité partagée. L'accueil des nouveaux.elles arrivant.e.s doit par ailleurs dépasser les seuls services liés à l'établissement et s'inscrire dans la vie quotidienne de ces personnes, et du quartier. Nos constats font aussi écho à la conception plus englobante et localisée de l'accueil mise de l'avant dans la notion de collectivité accueillante, où l'intégration et la rétention des nouveaux.elles arrivant.e.s sont favorisées par des changements d'attitude et de procédure à même les structures économiques, politiques, sociales et culturelles (Rodriguez *et al.*, 2018). Les dynamiques d'accueil impliquent et concernent donc un ensemble d'acteurs locaux, que ces derniers soient reliés ou non au secteur de l'immigration, ce qui nous amène à préconiser une mobilisation plus active autour de l'accueil dans les instances de concertation locale. Néanmoins, cette approche ne doit pas évacuer les enjeux et défis spécifiquement vécus par les nouveaux.elles arrivant.e.s, comme les formes de discriminations ou les obstacles liés à la langue ou la précarité économique (en raison du parcours migratoire et/ou des embûches de l'arrivée).

Dans ce texte, nous présenterons dans un premier temps la méthode *Photovoice*, puis une synthèse des espaces apparus dans les photographies et récits des participant.e.s. Enfin, nous concluons sur la manière dont l'usage et la perception de ces espaces se déclinent en fonction des expériences et caractéristiques des nouveaux.elles arrivant.e.s, ainsi que sur des recommandations pour construire des communautés plus accueillantes.

Méthode *Photovoice* et présentation des participant.e.s

La méthode *Photovoice* permet aux personnes de documenter elles-mêmes leurs perceptions et expériences. Elle repose sur la prise de photos par les participant.e.s et un retour sur celles-ci lors d'entretiens individuels ou de groupe structurés autour de la question de recherche. La photo constitue un point de départ pour générer une conversation au sujet des questions de recherche, menant à un processus réflexif et approfondi : « The conversations that centre on the image generate the data, encouraging both research participant and researcher to be more reflexive in their thoughts and feelings about the research questions and indeed tangential issues too » (Warren 2005 : 867). La diffusion des

résultats, par l'entremise d'expositions ou de communications publiques, est à son tour le point de départ de discussions et de changements dans la communauté (Ronzi et al. 2016 : 733), d'où la présence de plus en plus marquée de la démarche *Photovoice* dans le contexte de la recherche-action, en particulier auprès de communautés marginalisées dont l'accès aux espaces décisionnels est plus limité.

Notre démarche

Dans le cadre de ce volet de notre projet de recherche³⁷, nous avons réalisé des entrevues *Photovoice* avec 15 participant.e.s (respectivement 8 et 7 dans les quartiers VECSP et MHM). Les critères de participation étaient de vivre au Québec depuis moins de 10 ans et de résider dans l'un ou l'autre des quartiers ciblés. Les personnes rencontrées ont été invitées à prendre une dizaine de photos des espaces du quartier qu'elles jugeaient accueillants, moins accueillants, ou qui avaient été significatifs dans leur expérience d'établissement. Chaque participant.e a été rencontré.e à deux occasions : une première fois avant la prise de photo pour établir le contact, faire connaissance et expliquer le projet et ses consignes. Une à deux semaines plus tard, un second entretien avait pour fil de discussion les photos prises par le participant.e, et comportait des questions sur les types d'équipements et de ressources utilisés, les réseaux de sociabilité et le sentiment d'appartenance au quartier.

Notons d'emblée que la démarche *Photovoice* a pour effet de donner comme point de départ aux conversations des éléments physiques et tangibles du quartier. Cela peut, certes, faire de l'ombre à des propos concernant des phénomènes plus difficilement représentés par la méthode visuelle, comme le vivre ensemble ou des discriminations, ou bien ayant lieu hors du quartier. Or, nous verrons qu'ils n'empêchent pas de susciter des conversations sur des aspects intangibles de l'expérience dans le quartier. Également, il est important de noter que nous n'analysons pas l'image elle-même (prise de vue, éléments choisis, etc.), mais bien les commentaires associés à ces images par les personnes immigrantes pour représenter des enjeux et éléments appréciatifs dans leur quartier. Les résultats et l'analyse qui suivent ont donc l'avantage de présenter divers points de vue appuyés d'exemples concrets tirés de leurs expériences du quartier. Nous remarquons toutefois certains biais dans les thèmes abordés, en raison de la méthode photographique. Par exemple, les organismes communautaires sont moins pris en photo que des lieux jugés plus esthétiques : « y en a des endroits qui m'ont marqué, comme le PITREM [Programme d'information sur le travail et la recherche d'emploi de Montréal] par exemple, mais ça me gênerait de prendre des photos de ça, disons que ça serait moins artistique alors ça me dérangerait un peu de le

³⁷ Le design de ce projet *Photovoice* est basé sur le celui de notre collègue Luisa Veronis (UOttawa), qui a développé le modèle d'analyse et l'a appliqué à l'étude de quartiers de Gatineau et d'Ottawa. Les deux projets adoptent une approche similaire afin de permettre la comparaison des deux territoires.

faire » (Entretien MHM³⁸), ou que des lieux fréquentés sur une base plus régulière. Les espaces dont on se sent exclu sont également moins représentés en photo que ceux que l'on apprécie. Par ailleurs, des enjeux ont plutôt émergé lors de la discussion (p. ex. l'accès aux informations), que dans la prise de photos. Tous ces éléments appuient bien l'idée de la méthode *Photovoice* selon laquelle les deux dimensions (visuelle et discursive) sont inséparables dans une telle démarche.

Les participant.e.s rencontré.e.s ont des profils variés : ils et elles sont établi.e.s à Montréal depuis 1 à 10 ans, proviennent de pays divers (France, Chine, Venezuela, Corée du Sud, République Démocratique du Congo, Mexique, Colombie) et sont arrivé.e.s avec des statuts migratoires qui donnent accès à plus ou moins de droits, de reconnaissance et de stabilité dans la société d'établissement (demandeur.euse.s d'asile, touristes en attente de régularisation, étudiant.e.s internationaux, détenteur.trice.s de permis vacances-travail, résident.e.s permanents). Cela dit, la stratégies de recrutement (via des organismes communautaires, par effet boule de neige et sur les réseaux sociaux) fait en sorte que les participant.e.s contacté.e.s dans le quartier VECSP étaient arrivé.e.s plus récemment au Québec, alors que ceux et celles de MHM avaient plus souvent vécu dans un autre quartier avant d'emménager dans ce secteur. Les échantillons ne se veulent pas représentatifs des portraits démographiques de ces deux quartiers, mais plutôt un aperçu diversifié des expériences des participants.

Synthèse des types d'espaces qui comptent

La compilation des espaces perçus positivement et négativement dans la vie quotidienne des participant.e.s nous permet de faire ressortir les différentes dimensions du quartier qui importent dans la satisfaction des participant.e.s à l'égard de leur milieu de vie. La présence ou l'absence remarquées de ces éléments physiques dans l'expérience quotidienne des participant.e.s, illustre la nécessité d'un assemblage de différentes dimensions sociospatiales pour une pleine participation, appropriation et appartenance au quartier - conditions nécessaires, nous le verrons, pour s'approcher d'une collectivité accueillante (Esses et al., 2010).

Aussi, pour être inclusif à l'égard des nouveaux.elles arrivant.e.s, nous concluons au terme de cette démarche que l'accueil à l'échelle du quartier doit être conçu et pensé à partir de diverses dimensions : être accessible et fonctionnel (dimension fonctionnelle), être bien entretenu et soigné (dimension esthétique et sécuritaire), remplir les attentes d'aide (dimension de soutien), susciter des rencontres

³⁸ Étant donné la taille réduite de notre échantillon, nous choisissons de donner uniquement des indications sur le quartier d'appartenance, afin d'assurer l'anonymat des participant.e.s.

(dimension de sociabilité), favoriser la participation et l'engagement à la vie de la collectivité (dimension de participation sociale) et créer des souvenirs et des repères symboliques (dimension symbolique) pour ses résident.e.s. Nous décrivons maintenant plus en détail chacune de ces dimensions.

Espaces entretenus, esthétique et atmosphère



Photo 1

« C'est très spécial, pour moi c'est très important d'être près de la nature. J'ai pris beaucoup de photos là-bas parce que c'est mon endroit préféré du quartier [la promenade Bellerive]. » (Entretien MHM)



Photo 2

« J'aime vraiment les photos de rue résidentielle. Parce que je trouve que ça donne un peu un aperçu du calme. » (Entretien MHM).

Les éléments du cadre bâti et de l'aménagement du quartier participent grandement à l'expérience quotidienne, lorsqu'ils sont décrits comme étant liés à des émotions, des souvenirs et des préférences personnelles des participant.e.s quant à l'atmosphère du quartier. Autant dans MHM que dans VECSP, les participant.e.s ont souligné la tranquillité qu'ils apprécient de leur quartier, disant se sentir en « banlieue, sans être en banlieue » et en « ville sans être en ville ». La présence de l'eau et de nombreux espaces verts participe largement de cette atmosphère calme appréciée. On note un grand enthousiasme pour



Photo 3

La présence de murales sur des édifices est également grandement appréciée par les répondants dans les deux quartiers : « J'aime tellement tous les graffitis et les murales à Montréal, alors de l'avoir ici au quartier, c'est très amusant, c'est joli ! » (Entretien MHM)

les grands parcs qui bordent chaque quartier³⁹ (Photo 1). Ces espaces verts sont également utilisés pour mettre de l'avant la différence de ces quartiers par rapport à ceux plus centraux, et moins tranquilles, de Montréal : « This town is more quiet place than downtown, I don't like downtown, we have many big parks » (Entretien VECSP). Ainsi, les marqueurs architecturaux (Photo 8), les murales (Photo 3), autant que les parcs (Photo 4) et certaines rues (Photo 6) se sont révélés importants dans leur expérience quotidienne, puisqu'ils ponctuent le quotidien de ces personnes de lieux qu'ils apprécient pour leur esthétique et les sentiments agréables qu'ils procurent, qu'il s'agisse de tranquillité ou de fierté.



Photo 4

« On aime le lieu c'est tout, c'est vraiment joli. Pendant la nuit, dans la fontaine ils vont mettre des lumières de différentes couleurs, et avec les arbres, avec la lumière, il y a quelque chose qui fait.... On peut regarder simplement, c'est joli. » (Entretien VECSP)



Photo 5

Les écluses ont pris une grande place dans le quotidien d'une participante (Entretien VECSP)

³⁹ La Promenade Bellerive et le Saint-Laurent pour MHM et le parc Angrignon et le canal Lachine/canal de l'aqueduc pour VECSP



Photo 6

« on aime beaucoup marcher comme ça, sur la rue. C'est notre rue préférée. [...] Les différentes maisons sont vraiment jolies. Elles sont toutes différentes. » (Entretien VECSP).



Photo 7

« It's very symbolic and it's a landmark for me. » (Entretien MHM).



Photo 8

L'église, ou Théâtre Paradoxe est considérée comme un « marqueur architectural » du quartier : « [...] c'est majestueux, c'est une architecture recherchée, et elle domine tout Ville-Émard. » (Entretien VECSP).

« [...] J'ai posté la photo et mes amis voient, écrivent les commentaires. Et là ils sont très intéressés. Je suis contente, et proud. » (Entretien VECSP).



Photo 9

En plus de leur apparence, ces rails évoquent la proximité (imagée) du centre-ville de Montréal, valorisée par plusieurs : « Pour moi c'est joli, j'ai jamais marché sur les rails d'un train. Alors j'aime tellement, on marche par là presque tous les jours. Et des fois on voit un train, mais c'est rare. » (Entretien MHM)

« Ça c'est un chemin de fer qui n'amène pas au centre-ville, mais quand on passe par lui on dirait que ça amène au centre-ville, et je



Photo 10

« Maintenant, qui dépose les déchets là-bas ? Est-ce que ce sont des itinérants ? Je ne sais pas. Au mois de juillet, y avait des mouches qui sillonnaient, ce qui montre l'insalubrité, ça peut même exposer à des maladies. » (Entretien MHM).

préoccupations quant à leur sécurité à la suite de commentaires entendus à propos de ces espaces ou d'expériences négatives.



Photo 12

« Cette photo-là si je l'avais prise je crois que c'était à cause des déchets dans le caniveau, parce que c'est pas grand-chose, mais ça me dérange toujours un petit peu, parce qu'il y a toujours des choses comme ça qui traînent. » (Entretien MHM).

Quatre personnes rencontrées sur sept à VECSP et cinq sur huit à MHM nomment directement la malpropreté des rues, ruelles, trottoirs ou des parcs (Photos 10, 11, 12). Certains regrettent à cet égard « l'incivisme » (Entretien VECSP) de certains citoyens, ce qui influence la perception des participants quant à la communauté du quartier, jugée responsable de la malpropreté des espaces



Photo 11

Une participante trouve dommage de constater la malpropreté du parc, bien qu'elle se serve de ces exemples pour expliquer à sa fille l'importance de ne pas laisser ses débris derrière. (Entretien VECSP)

communs. Ces constats s'accompagnent chez certains participant.e.s du sentiment d'être déçu par les autorités locales, qui devraient donner « plus d'amour » aux lieux publics de leur quartier. Des participant.e.s, dans le quartier MHM en particulier, citent également le vieillissement de certains secteurs résidentiels. L'atmosphère de

tranquillité laisse parfois place à un sentiment d'insécurité causé par le manque de vitalité qui caractérise certains espaces. La présence de secteurs industriels (surtout dans l'est de la ville) et de terrains vagues est relevée à cet égard et peu appréciée par quelques répondant.e.s, car elle contribue à un sentiment de sécurité fragile, basé sur des rumeurs, ou sur des expériences concrètes. Des participant.e.s ont aussi révélé qu'ils évitent certains parcs ou tronçons de rue qu'ils croient moins sécuritaires puisque fréquentés par des groupes qui les insécurisent, comme des jeunes ou des personnes en situation d'itinérance. Néanmoins, hormis ces quelques éléments, l'ambiance des deux quartiers ne pose généralement pas de sentiment d'insécurité chez les participant.e.s rencontré.e.s.

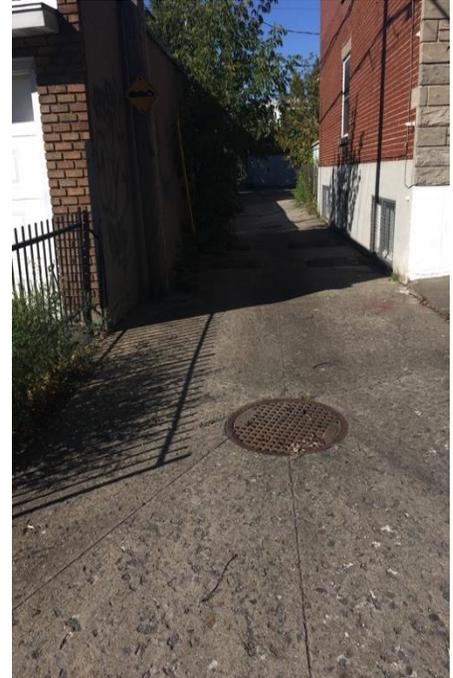


Photo 13

« Mon mari était en train de marcher [dans la ruelle] et sont sortis trois hommes, et ont essayé de le voler. Il y a deux mois de ça. » (Entretien VECSP).



Photo 14

Un.e participante de MHM ne prend pas en photo son propre logement décrit comme « décrépi », mais appuie son propos en représentant un lieu qu'elle appelle la « maison hantée » et ajoute : « [...] je me sens pas très bien avec moi-même de le dire, mais je n'ai pas le même niveau de vie que j'avais au Mexique. [...] c'est un peu : toi tu es un immigrant, alors n'importe quoi va bien avec toi. » (Entretien MHM)



Photo 15

« Je pense que [ce parc] est complètement oublié. [...] je pense qu'il a besoin un peu d'amour. Je passe par là tout le temps mais j'aime pas qu'elle joue dedans, y a des garderies qui amènent les enfants tous les jours, mais pour moi c'est sale, c'est rien de spécial, je voudrais l'effacer et recommencer ! » (Entretien MHM)

Les espaces appréciés et autant que les espaces évités révèlent la nécessité de prendre soin du cadre bâti du quartier, puisqu'ils transmettent aux résidents le sentiment d'être pris en considération dans la collectivité plus large. Lorsque les espaces du quartier sont négligés, cette impression s'étend aux personnes elles-mêmes qui se sentent alors marginalisées comme nouvelles arrivantes – sentiment renforcé par le fait que leurs quartiers respectifs se situent déjà aux marges de la Ville de Montréal. À l'inverse, un quartier entretenu ajoute un sentiment de fierté, qui favorise l'envie et la sensation de faire partie de la collectivité – à la fois celle du quartier et celle de la ville. Ainsi, l'esthétique du quartier participe, dans une certaine mesure, au bien-être et au sentiment d'inclusion des personnes immigrantes que nous avons rencontrées.

Espaces pratiques et fonctionnels

Une autre dimension évoquée et photographiée à de nombreuses reprises par les participant.e.s concerne la fonctionnalité et l'accessibilité du quartier de résidence. La mobilité au sein du quartier et l'accès aux transports en commun, qui permet les déplacements vers le milieu de travail, a été mentionnée plusieurs reprises (Photo 16). Le fait de tout pouvoir faire à pied dans le quartier a également été souligné.



Photo 16

« Tous les jours j'utilise le métro Monk [...] C'est pas loin c'est pratique. » (Entretien VECSP).

Une autre participante ajoute à propos du métro à MHM : « C'est un gros, gros avantage [...] c'est notre accessibilité au reste de la ville ». (Entretien MHM)



Photo 17

« Quand j'ai appris le français, je sais "couche" - sleep, "tard" - late ! (rires). Oui je sais ! L'animal, je ne sais pas le nom [un hibou] Il n'est pas couché pendant la nuit. Et le marché est ouvert 24h. [...] Je n'ai pas acheté quelque chose pendant la nuit, mais je pense que s'il y a besoin, il est là. » (Entretien VECSP).

Par ailleurs, la présence d'épiceries et l'accès à des produits abordables (Photo 18) a été largement documentée en photos et au cours des entrevues. La présence de services de santé, dans les centres locaux de services communautaires (CLSC), les pharmacies, ou encore les hôpitaux, a également été photographiée afin d'illustrer l'aspect « pratique » du quartier.



Photo 18

« For the price. Also, because if you want to get winter clothes, not the best quality, but for a good price, Walmart is fine. I remember I got my first winter boots at Walmart. » (Entretien

Malgré plusieurs bons commentaires, la mobilité peut être entravée pour certain.e.s

participant.e.s par l'éloignement des stations de métro (à l'est de MHM), par la fréquence de passage des bus, ou par les obstacles pour les piétons (Photo 19). Une participante a aussi souligné la difficulté de se balader en transport en commun avec les enfants, bien qu'elle apprécie la proximité de son quartier du centre-ville.



Photo 19

« Ça c'est à côté de l'intermarché [...] y'a pas de passage piéton mais y a quand même un supermarché, alors je passe des heures pour traverser cette rue, parce qu'il y a beaucoup d'autos, y a beaucoup de trafic dans cette rue ». (Entretien MHM)



Photo 20

« La question des horaires, le fait que ce soit pas forcément très fréquent [...] ça implique une organisation différente ». (Entretien MHM)

Le manque de fonctionnalité du quartier s'est aussi exprimé autrement, soit par le manque de services ou par une difficulté d'accès aux informations. Certain.e.s participant.e.s fréquentent des ressources qu'ils et elles connaissent dans leur quartier, et qui ne sont pas nécessairement des organismes, comme leur bibliothèque de quartier. D'autres restent peu informé.e.s, et ignorent pendant longtemps la présence de certaines infrastructures, qu'elles visent l'entraide ou les loisirs : « *Ça fait deux ans que je suis ici et je viens d'apprendre qu'il y a une piscine libre à tout le monde ici à Édouard-Montpetit. Y a beaucoup d'enfants qui arrivent, quels sont les services de l'arrondissement offerts aux enfants, est-ce que les enfants de demandeurs d'asile sont admissibles ?* » (Entretien MHM). Une difficulté dans l'accès à un médecin de famille ou une incompréhension des services « sans rendez-vous » a aussi été documentée à quelques reprises. Également, une grande déception est communiquée par les participant.e.s dont les enfants ne sont pas admissibles aux garderies subventionnées présentes dans le quartier – un.e participant.e doit parcourir une grande distance pour faire garder son enfant dans une halte-garderie, au point de remettre en question le choix du pays d'immigration : « *If I knew daycare problem in Canada, I wouldn't come to Canada, really. Because I spent one year [struggling] with daycare problem* » (Entretien VECSP). Ces difficultés à obtenir des informations ou à trouver les services auxquels ils et elles ont droit sont partagées par plusieurs participant.e.s, qui ont sentiment de ne pas profiter d'un espace fonctionnel ou de ne pas pouvoir se prévaloir de toutes les possibilités qu'offre le quartier.

Espaces où recevoir de l'aide

Plusieurs participant.e.s, notamment ceux et elles arrivé.e.s récemment au Québec ou dont le statut d'immigration est précaire (demandeur d'asile, visa de touriste, en attente de régularisation d'un statut), ou encore les jeunes mères, ont souligné l'importance des lieux susceptibles de répondre à leurs besoins (cours de français, demande d'informations, soutien en employabilité, activités avec de jeunes enfants). Ces espaces ont été peu représentés en photos, mais des commentaires ont émergé à la suite de questions à propos des ressources fréquentées ou non. Ces lieux, souvent des organismes communautaires, jouent un rôle à double tranchant dans l'expérience des participant.e.s : ils marquent autant positivement les personnes qui ont



Photo 21

La maison d'entraide : « là-bas, ils donnent plusieurs choses, ils donnent des ateliers, des cours, des rencontres, des moments pour se profiter ensemble, pour se connaître, et aussi pour s'aider ». (Entretien VECSP)

reçu l'aide attendue, que profondément négativement ceux et celles qui, au contraire, en ont été déçu.e.s. De fortes attentes reposent en effet sur ces organismes, et une mauvaise expérience conduit à l'identification de ces lieux comme des endroits peu accueillants. La première impression est particulièrement importante dans la création d'un lien de confiance entre les nouveaux arrivants et l'équipe d'intervention ou les usagers actuels de l'organisme.

Des expériences positives se sont notamment déroulées dans les lieux suivants : à VECSP, la Maison d'Entraide (Photo 21) a été mentionnée en référence à la variété des services dont l'aide alimentaire, l'accueil chaleureux et les ateliers, et le Centre social d'aide aux immigrants (CSAI) pour ses professeurs et cours de français ; dans MHM, ce sont surtout l'Escale Famille le Triolet pour les services de répit offerts aux jeunes parents, l'Accueil Liaison pour les Arrivants (ALPA) pour l'obtention d'informations à l'arrivée et les cours de francisation gratuits, Le Pont pour l'hébergement, ainsi que le PITREM qui joue un rôle crucial dans l'accueil et l'établissement dans le quartier : « *Le PITREM c'est l'endroit qui m'a le plus aidée depuis que je suis ici. C'est grâce à eux que j'ai eu mon premier emploi, c'est eux qui m'ont aidé à entrer à l'école de coiffure [...] je ne savais pas si j'étais capable de parler la langue quand je suis venue, alors ça c'était un de mes grands problèmes, moi je me disais que je ne pouvais pas aller à l'université à cause de ça, même aujourd'hui je me sens que je suis pas assez intelligente pour aller à l'université, mais PITREM ils me disent que oui je peux* » (Entretien MHM).

Les organisations religieuses peuvent également aider les nouveaux arrivants dans leur installation (Photo 22). C'est le cas pour deux répondantes, l'une dans chaque quartier : « *[La pasteure] nous a aidés à trouver des vêtements et de la nourriture. Elle nous a fait plus facile l'intégration ici. [...] Par exemple c'était l'église qui a fait mon baby shower. Comme des petites choses comme ça, c'est des choses plus*

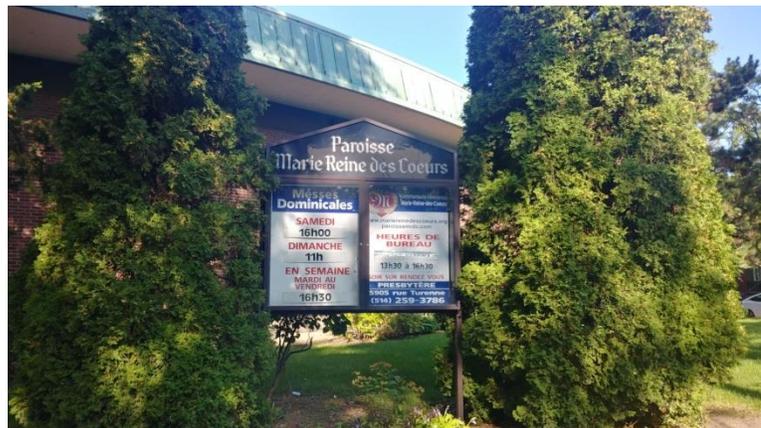


Photo 22

« J'ai commencé à aller à l'Église, on a fait connaissance avec le curé, avec certains membres de la communauté chrétienne, qui m'ont aidé à chercher le logement. » (Entretien MHM)

importantes » (Entretien VECSP). Les termes employés par cette participante – « ces petites choses » - montrent à quel point la définition de l'aide est large et s'imisce dans les « petites choses » de la vie quotidienne.

Toutefois, plusieurs répondant.e.s expriment aussi le fait qu'ils ont souvent cherché de l'aide dans des organismes à l'extérieur du quartier, parce que le service n'existait pas à proximité ou qu'ils n'étaient pas au courant de son existence, parce qu'on leur avait recommandé un lieu en particulier ou parce qu'ils ont vécu de mauvaises expériences dans les organismes de leur quartier. En effet, les mauvaises expériences sont au moins autant présentes que les positives dans les propos recueillis (et ont été racontées souvent plus longuement).

Les difficultés de communication des participant.e.s associées à la lourdeur administrative (devoir fournir des preuves de son statut d'immigration, par exemple) et au manque de disponibilité des intervenant.e.s ont en effet parfois empêché l'établissement d'une relation de confiance entre eux. Ces expériences plus difficiles entraînent des malaises de différents ordres. D'un côté, l'une des répondantes affirme n'avoir jamais eu de retour d'appel d'un organisme pour les familles. De l'autre, certaines personnes ont ressenti un manque d'effort pour les inclure dans les activités et ont donc cessé de s'y rendre :

« Je pense qu'une des choses pour lesquelles j'ai arrêté d'aller à [l'organisme X], c'est parce que c'était juste des Québécois et je me sentais comme... pas rejetée parce qu'ils sont vraiment très gentils, mais le public n'est pas le même, et surtout quand le langage c'était – c'est pas un handicap, parce que je pense que je parle bien français, mais je parle pas québécois – donc quand ils commencent à parler entre eux, je comprends comme la moitié [...] je ne trouvais pas comme le plaisir d'y aller » (Entretien MHM).

Une participante a aussi rapporté avoir été victime de commentaires et de préjugés discriminatoires de la part d'autres usagers et d'un.e intervenant.e dans un organisme de son quartier. Elle dit en avoir souffert durant les mois qui ont suivi cette expérience, et n'avoir jamais remis les pieds dans cet organisme. D'autres personnes n'ont pas réussi à obtenir les informations dont elles avaient besoin dans des lieux pourtant spécialisés dans les services aux personnes immigrantes, ce qui a accentué la précarité de leur situation. C'est par exemple le cas d'un.e participant.e, qui est arrivé.e récemment à Montréal en tant que demandeur.euse d'asile. Elle s'est retrouvée dans une situation très inconfortable face à ce qu'elle décrit comme une attitude très bureaucratique au sein d'un organisme où on lui a demandé une preuve de son statut de demandeur.euse d'asile avant de lui donner les informations dont elle avait besoin : *« I think they have enough information, but they don't want to share it. [...] So I felt very bad in there. [...] We need our information, because we don't have any, information is very important. »* (Entretien VECSP).

Dans d'autres cas, c'est plutôt une confusion quant aux endroits où recevoir de l'aide qui a ralenti le processus d'immigration et créé un grand sentiment de découragement : *« Je sais qu'il ne peut pas y avoir comme un manuel des ressources, mais il n'y a pas comme une personne qui peut te guider avec tous les*

pas [étapes] que tu peux faire. Et pour ça oui, on a vécu des choses comme ci comme ça, des choses mauvaises » (Entretien VECSP).

Malgré les expériences négatives rapportées, localisées à certains endroits, il ne semble pas qu'elles aient un impact sur l'opinion générale des participant.e.s quant à l'accueil des nouveaux arrivants dans leur quartier ou dans la ville.

Espaces qui suscitent des rencontres et où l'on tisse des liens

Les lieux propices à la sociabilité apparaissent comme cruciaux dans l'expérience quotidienne satisfaisante du quartier par les participant.e.s. Pourtant, c'est surtout leur absence qui a été soulignée dans les entretiens.

Certain.e.s participant.e.s dénoncent en effet un manque de lieux de sociabilité ; un.e participant.e du quartier VECSP juge ainsi que le quartier devrait « *offrir plus d'accueil* » et « *créer plus d'espaces de rencontres entre les gens* ». Malgré des fêtes de quartier et des échanges dans les commerces du quartier,



Photo 23

« Là pareil on re-rencontre les gens de la garderie, les gens de l'école, les parents aussi, c'est là où on parle le plus avec les parents en fait, parce qu'on voit les mêmes. » (Entretien MHM)

« J'ai beaucoup d'ami.e.s du parc, des mamans aussi avec les enfants. Et c'est pas des ami.e.s pour la vie, mais c'est des amis pour le parc. On se voit tous les jours dans le parc » (Entretien VECSP).

un.e participant.e estime que les personnes n'ont pas l'occasion de dépasser un « *contact en surface* », en particulier avec les personnes identifiées comme québécoises non-immigrantes : « *Soit dans les boutiques, soit dans les fêtes de quartier, soit dans les endroits où il y a un spectacle en commun, ou dans les parcs avec les enfants, moi j'amène mes petits-enfants, je discute avec un québécois, et ça s'arrête là si vous voulez. Bon donc... le contact, c'est pas extra.* » (Entretien VECSP). En particulier du

côté de MHM, les participant.e.s font remarquer l'absence de cafés⁴⁰ et de restaurants qui permettent d'y retrouver des amis, ou d'entrer en contact avec d'autres résident.e.s. Associé aux difficultés d'apprentissage du français, le sentiment d'isolement est décuplé.

⁴⁰ Depuis la tenue des entretiens, un café de proximité a ouvert dans l'est de MHM.

Toutefois, les participant.e.s ont aussi identifié quelques lieux qui remplissent cette fonction de sociabilité, et où ils et elles tissent des liens, parfois d'amitié, dans leur quartier. Parmi ces espaces, il y a d'abord les



Photo 24

« Ici, c'est le café central, c'est peut-être le premier endroit que je connais quand je suis maman, enceinte. Parce que je vois que beaucoup de mamans se rencontrent ici » (Entretien VECSP).

organismes communautaires et les cafés (Photo 24). Il y a également les espaces propices aux échanges, comme l'école des enfants, les parcs (Photo 23), notamment ceux avec des jeux pour enfants. Le parc est aussi un lieu facile pour donner rendez-vous à ses ami.e.s : « *Nous, souvent, assoyons sur la balançoire et discuter de la vie d'ici.* » (VECSP).

Mais ces lieux étant assez rares, les participant.e.s doivent souvent user de stratégies pour susciter des rencontres dans des lieux ordinaires. Les installations sportives sont ainsi parfois présentées sous cet angle (Photo 25). Les participant.e.s ont aussi fait référence aux épiceries comme lieu de sociabilité important (Photo 26), ce qui peut être corollaire du manque d'autres lieux permettant des rencontres fortuites. Enfin, certaines personnes construisent leurs propres espaces de rencontres, à défaut de disposer d'autres lieux propices. Un participant de VECSP, par exemple, utilise un banc près de la station de métro, en faisant mine d'attendre quelqu'un, pour amorcer la conversation avec des passants et briser son isolement.



Photo 25

« [ils sont] gratuits [...] Tu peux faire du sport, tu peux communiquer, ou tu peux te faire des amis. Oui, te faire des amis » (Entretien VECSP).



Photo 26

« [...] c'est là où on voit tout le monde et on papote avec les caissiers [...] Ils nous offrent des peluches, ils nous donnent des choses pour [notre fille] » (Entretien MHM).

et autres. L'organisme Le Pont y organise également des activités appréciées pour leur visées de rapprochement et de rassemblement des citoyens.

Le voisinage proche peut également remplir cette fonction de sociabilité, notamment pour s'entraider et se rendre de menus services. Mais il peut aussi être vécu comme un espace contraignant lorsque ses résident.e.s font preuve d'intolérance. Deux participant.e.s de VECSP ont en effet eu des échanges marquants avec des voisin.e.s qui ont mis en doute la légitimité de leur présence au



Photo 27

« [Le Carré NDV] c'est un endroit qui est super, parce que pour rassembler les gens l'été c'est super beau, les lumières là s'allument, même avec l'église, c'est vraiment quelque chose, c'est un vivre ensemble en fait [...] Ça c'était quelque chose de très bien aussi, pour se regrouper, pour rencontrer les gens du quartier, puis voilà, on se croise beaucoup plus, c'était vraiment sympa. [...] ils ont vraiment créé une identité NDV » (Entretien MHM).

Canada : « *“Return to your nation, your nation doesn't have a war, you have not enough money, but why you want to stay here?” so she insulted me very badly* » (Entretien VECSP).

À une autre échelle, les réseaux sociaux virtuels rattachés au quartier, qui facilitent la circulation d'information sur les services ou les activités proposées, sont également souvent évoqués : « je suis dans le groupe [Facebook] de mères [du quartier], et je sens qu'il y a des mères qui sont toujours prêtes à t'aider. » (Entretien VECSP), ou encore : « j'ai demandé à un groupe Facebook justement s'il y avait des activités sur places avec les bébés. Ils m'ont recommandé le centre communautaire » (Entretien MHM).

Espaces qui favorisent la participation et l'engagement à la vie de la collectivité

De nombreux lieux présentés positivement par les participant.e.s sont les espaces où ils/elles réalisent des activités culturelles, sportives et de loisirs, qui les engagent au quotidien avec leur quartier. Néanmoins, plusieurs relatent la faiblesse de l'offre en loisirs ou le décalage entre les activités auxquelles ils et elles aimeraient participer et celles qui sont proposées.

Parmi les activités culturelles, ce sont celles qui se déroulent dans les bibliothèques et les Maisons de la culture de quartier qui dominent dans les deux quartiers : « *L'ensemble culturel que fait la bibliothèque et la maison de la culture est un milieu très favorable à tout ce qu'on peut trouver comme loisir, culture, spectacle. Cet endroit est agréable* » (Entretien VECSP). Pour le quartier MHM, les installations rattachées au Parc olympique, composées du Biodôme, du Jardin botanique, du Planétarium et de l'Insectarium, sont au cœur des espaces ludiques appréciés. Les participant.e.s ont aussi fait mention de la variété d'installations sportives : piscines de quartier, centres communautaires, complexes multisports. Les activités gratuites dans les parcs sont également très prisées (Photo 28).



Photo 28

Container de la bibliothèque dans le parc Campbell, où la bibliothèque organise des activités pour les jeunes (Entretien VECSP)



Photo 29

« There is also karting, paintball, skateboard, that stuff. I like karting, when I go there, I don't go often, but when I have friends coming, I like... It's very close to our place. And also because I like a lot paintball. There is an indoor field there, I go there to [...] It's the only activity that I do without my family, I need it. I need it. When I'm very stressed, I have a lot of stress, I go there and play (rires) » (Entretien MHM).

Finalement, des participant.e.s ont défini certains lieux de consommation comme des espaces de loisirs. Sont ainsi ressortis notamment les centres d'achat Place Versailles et Galerie d'Anjou et quelques restaurants de quartier.

En ce qui concerne la participation sociale, plusieurs répondant.e.s ont raconté leurs expériences de

bénévolat et autres formes d'engagement, comme l'implication dans des conseils d'administration. C'est notamment le cas d'un.e participant.e, qui est très active dans la communauté religieuse de son quartier,

entre autres en tant qu'organisatrice et animatrice d'activités de pastorale auprès des enfants. Une autre participante a relaté son engagement au sein du comité de parents de l'école de ses enfants. L'adhésion au Groupe d'Entraide de Mercier-Ouest (GEMO), une épicerie communautaire, représente aussi une forme de participation au quartier valorisée. Plusieurs répondants ont également développé un attachement particulier aux organismes du quartier où ils ont auparavant reçu des services et où ils sont retournés à titre de bénévoles. Le CSAI (Photo 30), la Maison d'Entraide, Le Pont, et d'autres, prennent ainsi un autre sens pour les personnes rencontrées. Ces espaces sont d'ailleurs souvent décrits par les participant.e.s comme des lieux où l'on s'implique au quotidien.



Photo 30

Le CSAI, par un.e participant.e de VECSP qui l'a découvert en se baladant dans le quartier en cherchant un lieu où s'impliquer. (Entretien VECSP)



Photo 31

Le Gemo, par un.e participant.e de MHM qui en est devenu.e membre (Entretien MHM)

Espaces qui créent un attachement émotionnel et évoquent des souvenirs

De nombreuses photos prises par les participant.e.s révèlent leur attachement au quartier sous une autre lunette, dans un registre symbolique, émotionnel et affectif. Les espaces prennent la forme de repères dans la vie quotidienne des participant.e.s, en lien avec leur parcours migratoire et leur vie de famille.

Les organismes d'établissement des nouveaux arrivants, mais aussi des commerces ou des lieux de culte peuvent ainsi agir comme repères dans la vie quotidienne des participant.e.s, en particulier lorsque ces espaces sont fréquentés dans les premiers moments de vie à Montréal ou lors d'évènements personnels importants. Certains lieux peuvent aussi être attachés à des souvenirs liés à la vie d'avant, notamment lorsqu'ils rappellent un paysage visuel ou sonore familier. Ainsi, pour un.e participant.e, la proximité du fleuve a une signification forte, et pour une autre, la récurrence de la sirène des pompiers et la présence de la caserne à proximité marquent le passage à un nouveau



Photo 32

Le centre d'hébergement temporaire Grace Dart « Mon premier pied-à-terre à Montréal, c'est ici » (Entretien MHM).

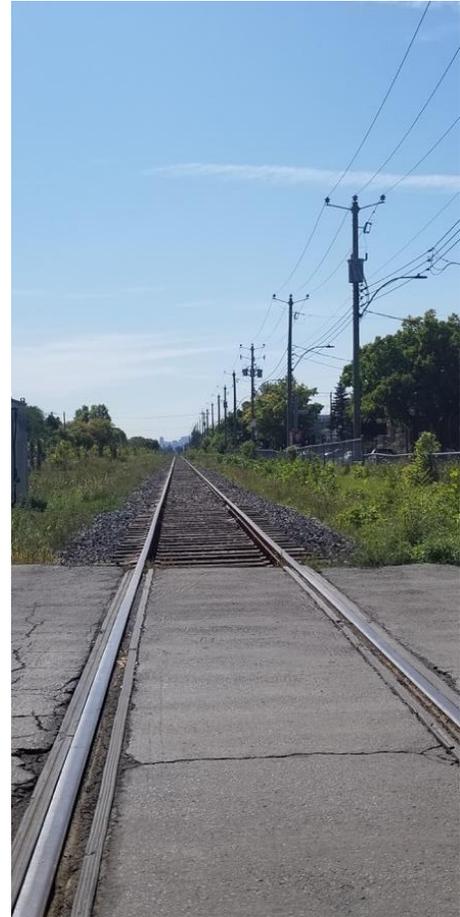


Photo 33

« Ça c'est la voie à côté de Souigny. [...] ça me fait rappeler quand mes parents étaient ici – ils sont venus en visite – ils aimaient beaucoup aller marcher là-bas. Donc c'est ça, c'est pour ça que j'ai pris la photo, un des endroits qui me fait rappeler quand mes parents étaient ici » (Entretien MHM).

quotidien : dans son ancienne ville, il était plus rare de les entendre, alors que les pompiers de VECSF font maintenant partie de son quotidien. Pour un.e. autre participant.e., c'est un condensé des émotions associées à son parcours migratoire qu'il.elle expose à travers une photo représentant les couleurs de l'automne dans le parc en face de son premier appartement (Photo 36). Les premières visites de la famille au Québec étiquettent aussi des espaces que l'on affectionne alors spécialement (Photo 33).



Photo 34

« Peut-être que c'est la raison [de la photo], parce que c'est le premier. Quand je suis arrivée, je n'ai pas beaucoup d'endroits [que je connais] ou de personnes [à qui] je peux parler. Mais, ici c'est le premier » (Entretien VECSP).



Photo 36

« C'était mon premier automne ici. Mais c'était comme mon premier automne pendant ma vie. (sourire). Parce que oui au Venezuela il n'y a pas d'automne, tout est vert, toute l'année. [...] Parce qu'ici, les arbres, toutes les feuilles tombent, en même temps. Parce que pour moi c'était comme un signal spirituel, à ce moment, parce que c'était comme : okay, tu dois laisser toutes les choses. Ta vie, ta maison, ton métier, ta vie. Toute ta vie. Tu dois la laisser tomber, et avoir la confiance, la confiance et la foi [...] Parce que c'est comme ça la nature : après l'hiver, on va voir le printemps et on va voir des fleurs... des couleurs... et c'est comme ça la vie. [...] c'était un moment vraiment spirituel. Et pour nous c'était un moment aussi où on a réaffirmé : okay, ça c'est le lieu où on doit vivre. On est sûrs d'avoir pris la bonne décision » (Entretien VECSP).



Photo 35

« Pour moi c'est le lien entre le passé et ce que je suis maintenant. Parce que je travaillais beaucoup avec le commerce extérieur, mais je n'ai jamais travaillé près du port [rires]. Mais maintenant c'est très présent dans ma vie actuelle. Et c'est pour ça que je l'ai pris, parce que je passe tous les jours ou presque face au port, et pour moi c'est comme un *recordateur* de qui je suis et d'où je viens [A : Comment ça ?] c'est quelque chose qui me fait rappeler de qui je suis ou d'où je viens ou qu'est ce que j'ai fait dans le passé, même si je le fais pas présentement » (Entretien MHM).

De nombreux participant.e.s (plus souvent chez les femmes que chez les hommes), perçoivent certains espaces en lien avec leur parcours et leur vie familiale. Ces espaces sont alors rattachés aux différents moments de la vie familiale créée au Québec. Par exemple, le moment de la grossesse d'une participante de MHM est associé à sa rue : « je me rappelle tous les moments quand j'étais enceinte, quand j'ai eu ma fille, je passais tout l'hiver ici à la maison, alors peut-être je suis attachée à cet endroit, de mes voisins, sur la terrasse, c'est l'espace que je suis le plus émotionnelle, que je connais le plus » (Entretien MHM). L'école de quartier, associée notamment au moment de l'entrée à l'école de l'enfant, a aussi été largement documentée par les parents de notre échantillon. Elle symbolise l'éducation des enfants, un élément au cœur des projets d'immigration : « Ah this is my baby's school. [...] So school is very important in.... I came here, the big reason is because baby's education » (Entretien VECSP). Il peut aussi s'agir d'un symbole d'évolution de la famille : « C'est notre école de quartier, c'est l'école dans laquelle elle a commencé, donc pour moi c'est comme une sensation d'avancement, parce qu'elle a passé l'étape de bébé, enfant, pour devenir une fille. » (Entretien MHM). Un.e participant.e souligne la nécessité de ces repères familiaux en contexte d'immigration, ici en



Photo 37

« Souvent quand on passe devant, on lui dit "ah c'est dans cette église que tu as été baptisé ! c'est là qu'on a versé l'eau sur ta tête, etc." Donc c'est ça, ça fait plaisir, ça fait un peu partie de la construction de notre famille et de se dire bah que c'est dans le quartier dans lequel on est encore, donc ça donne des repères pour nous qui sommes de l'étranger et qui avons pas tous ces repères-là, c'est important d'avoir des repères qui façonnent un peu notre famille et qui font que... qui évoluent en fait, qui sont là au moment où nous on évolue dans notre famille. » (Entretien MHM)



Photo 38

« This is really important for us. [Q : It's important?] Yeah yeah for my daughter, it's... she is priority. (rires) (Entretien MHM).

lien avec l'église du quartier. Au-delà de son identification religieuse, l'église s'inscrit comme un repère dans le parcours familial d'un.e participant.e (Photo 37).

Déclinaison des usages et perceptions

L'importance accordée à chacun des espaces de cette typologie se décline différemment selon les participant.e.s. Les lieux qui comptent sont marqués tant par les défis rencontrés, les expériences positives que les préférences personnelles. Les choix des lieux photographiés, l'usage qu'on en fait et l'appréciation qu'on en donne, s'articulent en effet à l'intersection des caractéristiques des individus, des conditions de leur expérience migratoire, des particularités de leur rôle social (parent, jeune, travailleur ou retraité) et de leur définition de ce que signifie développer un sentiment d'appartenance au quartier pour eux et elles. C'est par ces différentes lunettes qu'ils et elles vivent, utilisent et perçoivent leur quartier et le racontent en photos.

Le statut et l'expérience migratoires des participant.e.s, ainsi que le fait d'appartenir ou non à une minorité racisée, orientent l'usage du quartier. Certains vivent expressément des formes de rejet (racisme vécu dans un organisme, non-accès aux services de garde subventionnés), et d'autres ressentent une forme plus diffuse de manque d'inclusion : « Je pense qu'il manque encore un peu plus d'ouverture et je ne veux pas imposer au monde qu'ils acceptent les immigrants, mais c'est une réalité et c'est une réalité qu'il faut vivre nous et aussi les gens qui sont ici, parce que c'est comme ça partout. Montréal c'est multiculturel partout. » (Entretien MHM). Leurs perceptions des lieux, également, sont teintées par leurs besoins et leurs attentes : par exemple, un même organisme est décrit comme « trop rigide » par une personne en situation vulnérable qui a de fortes attentes envers l'intervenant qui la reçoit, alors qu'il est plutôt vu comme un espace d'épanouissement personnel par une autre personne, avec un statut permanent et dans une situation qualifiée de confortable, qui y participe comme bénévole.

D'autres caractéristiques individuelles, comme le genre, l'occupation ou l'âge, orientent aussi les usages et la perception des espaces du quartier. Le fait d'être parent, par exemple, modifie les expériences du quartier : les participant.e.s qui ont enfants utilisent davantage les espaces familiaux comme les parcs, les bibliothèques, les piscines, etc. Leurs perceptions du quartier changent également ; certains espaces sont évités car jugés peu adéquats pour des jeunes enfants, alors que d'autres prennent un sens particulier, émotif, car ils sont associés à des événements familiaux.

Notons également qu'avec un échantillon plus large et plus diversifié, d'autres expériences auraient ainsi pu émerger en lien avec d'autres caractéristiques, comme le fait de vivre avec un handicap ou des problèmes de dépendance. Par ailleurs, la méthode de la prise de photographie favorise grandement l'expression de certaines sensibilités personnelles, reliées notamment au mode de vie qui a aussi un rôle à jouer dans l'usage et la perception du quartier au quotidien.

Ainsi, un espace, ou un quartier, n'est pas intrinsèquement accueillant ou hostile, mais peut comporter des espaces agréables du point de vue esthétique, favorisant les rencontres, qui, par extension, participent de la perception et de l'expérience d'inclusion dans le quartier. C'est dans cette optique que nous émettons plusieurs recommandations, notamment pour alléger les démarches nécessaires pour la recherche d'informations ou encore encourager des interactions de qualité et respectueuses sur le plan interculturel.

Recommandations

Les enjeux soulevés dans les entretiens concernent à la fois le cadre bâti et la vie sociale du quartier, et prennent diverses formes, comme le manque de liens sociaux « forts » avec d'autres résident.e.s du quartier, les difficultés à obtenir des informations de qualité, les lacunes dans l'entretien des infrastructures urbaines, le manque de lieux de divertissement appropriés. Finalement, la plupart des enjeux se conjuguent à un sentiment d'être inclus ou exclu, bien entouré ou isolé par rapport à la communauté du quartier et de la ville en général. Or, l'aménagement et la mise en place de collectivité accueillante repose sur un ensemble de caractéristiques où le principe sous-jacent vise la création d'un « espace démocratique » à l'échelle locale. Selon Belkhodja (2009) :

« The principle underlying the welcoming community is the requirement to foster the creation of a democratic space where human beings can make contact and communicate at the grassroots level, to devise means to bring together stakeholders of different origins, and to hear different and even discordant voices » (p. 98).

L'aménagement d'un tel espace, à la lumière de nos résultats, reposerait alors sur quatre grandes dimensions : agir sur les dynamiques sociales, agir sur l'environnement urbain, agir sur l'accès aux informations, agir, plus largement, sur la participation citoyenne.

Agir sur les dynamiques sociales

Tant leurs critiques directes à l'égard du manque de potentiel pour créer des liens sociaux, que les stratégies qu'ils mettent en place pour y remédier (compter sur les employé.e.s de l'épicerie, etc.) révèlent leur sentiment d'isolement de certain.e.s participant.e.s. Il importe, pour ceux/celles-ci, de stimuler la création de liens sociaux durables et de limiter cette impression que le quartier « n'est pas suffisamment vivant », ce qui pourrait être amélioré par la mise en place d'espaces, des lieux où auraient lieu des activités de rapprochement citoyen visant à créer des liens avec d'autres personnes du quartier et leurs voisins, afin de « trouver des points communs » allant au-delà de l'expérience migratoire et « tisser vraiment des forts liens avec les gens ». Ces activités pourraient être organisées dans les lieux du quotidien, de déambulation et de divertissement du quartier tels que ceux nommés dans plusieurs

entretiens, afin de rejoindre davantage de personnes qui ne fréquentent pas les centres communautaires où pourrait se retrouver l'information sur les activités.

Quant aux perceptions d'exclusion citées par certain.e.s participant.e.s, il importe de sensibiliser les différents acteurs du quartier (intervenants des organismes, employés des lieux de divertissement, des services publics, des commerces et tous autres espaces du quotidien) aux pratiques interculturelles et aux enjeux liés à l'accueil des nouveaux arrivants. Les lieux de fréquentation quotidienne représentent des espaces d'accueil importants et souvent sous-estimés. Des organismes pourraient aussi bénéficier de certaines formations visant à créer des espaces plus inclusifs, en particulier pour les personnes ne maîtrisant pas le français.

Agir sur l'environnement bâti

Des participant.e.s ont explicitement nommé leur regret de vivre dans un secteur de la ville recevant moins d'attention sur le plan de l'aménagement urbain et du verdissement, ce qui constitue selon eux un frein aux rencontres fortuites à l'extérieur et perpétue les difficultés à créer des liens, en plus d'irriter leur sensibilité sur le plan esthétique. Pour certains, cela fait écho à un manque de considération envers les résident.e.s. Des espaces commerciaux manquant de vitalité ont aussi été nommés comme des aspects négatifs de leur quartier, puisqu'ils tendent à insécuriser les personnes qui les fréquentent. Pour favoriser un sentiment de bien-être dans les espaces extérieurs du quartier, il est suggéré d'encourager la revitalisation des espaces extérieurs, des artères commerciales et des lieux de divertissement, qui apporterait plus de vitalité à ces quartiers autrement très résidentiels. Il est également recommandé de sensibiliser à la pollution visuelle que causent les déchets. Au-delà de l'entretien des infrastructures urbaines (trottoirs, parcs et jeux pour enfants, etc.), des activités d'embellissement et de verdissement des quartiers sont aussi à préconiser.

Agir sur l'accès aux informations

L'accès à des informations de qualité sur le quartier participe directement à un sentiment d'emprise sur son environnement local, un préalable nécessaire pour s'y sentir inclus et y participer. Les réseaux informels sont fort utilisés pour recherche des informations au cours de l'installation : afin de contourner les difficultés d'accès aux informations et combler un manque de lieux de rencontre, plusieurs participant.e.s font usage des réseaux sociaux virtuels pour poser des questions relatives à l'installation (logement, emploi, adaptation à l'hiver, etc.) ou pour rencontrer des gens. Les participant.e.s ont tout de même mentionné à l'occasion que les informations trouvées dans ces espaces virtuels sont limitées, ou que les informations trouvées sur les réseaux ont encouragé, ou fait naître un sentiment d'insécurité ou de malaise avec des secteurs du quartier ou des ressources (doute à propos de la qualité des écoles locales

par exemple). Cela mène à penser que des opérations de sensibilisation des nouveaux.elles arrivant.e.s pourraient être menées au sujet de la désinformation sur les réseaux sociaux, afin de les rediriger vers des sources d'information plus fiables.

Plusieurs participant.e.s (arrivé.e.s récemment) se sont aussi plaints d'un manque de centralisation des informations, disant devoir récolter et assembler des informations trouvées ici et là sans pouvoir poser toutes leurs questions ou être guidé.e.s adéquatement en un seul et même lieu. Ce besoin réitère la nécessité de favoriser la pérennisation et la réplique de projets, comme VNQ ou ceux mis en œuvre dans les deux quartiers, qui renforcent les liens entre les acteurs du quartier et facilitent la diffusion d'informations sur les ressources et activités du quartier.

Agir sur la participation citoyenne

Nous soulignons la possibilité d'encourager la participation citoyenne des nouveaux arrivants et des autres résidents du quartier dans des projets de verdissement ou d'aménagement : de tels projets de mobilisation locale et citoyenne permettent à la fois de répondre au besoin de socialisation et de revitalisation des espaces et places publiques. Un bon exemple, apprécié de plusieurs participant.e.s, est le Carré NDV, où du mobilier urbain permet de se rassembler les citoyens autour d'activités ludiques. S'y côtoient la population locale et les personnes accompagnées par l'organisme Le Pont, qui héberge des demandeur.euse.s d'asile.

Conclusion

Ce répertoire d'espaces illustre l'expérience individuelle du vivre-ensemble à l'échelle du quartier. Ces expériences s'inscrivent à l'intersection du cadre bâti et des relations sociales, et en cela elles se superposent à nombre de caractéristiques des collectivités accueillantes d'Esses *et al.* (2010), qui visent à favoriser l'inclusion sociale, culturelle et économique des personnes immigrantes. Nos résultats révèlent que c'est l'*assemblage* de plusieurs dimensions qui contribue à rendre un quartier plus accueillant, et réaffirme ainsi la nécessité d'établir, de maintenir et de préserver les initiatives de concertation locale qui engagent des acteurs issus de différents secteurs. Nos résultats indiquent également que chacun.e a une expérience personnelle du quartier, et de ses différentes dimensions, en fonction de ses caractéristiques individuelles et de son parcours migratoire. Nos recommandations, misant sur la stimulation des liens sociaux, l'amélioration des espaces publics, la diffusion des informations et la participation citoyenne, reposent donc sur un modèle idéalisé de collectivité accueillante.

Conclusion générale

Ce rapport avait pour objectif de fournir des éléments de contextualisation de l'initiative *Vivons nos quartiers* (VNQ), d'analyser les conditions de sa mise en œuvre et de mieux comprendre la manière dont les nouveaux arrivants font l'expérience des quartiers où l'initiative est établie. Nous avons d'abord retracé une partie de l'histoire de l'accueil et de l'accompagnement des réfugiés et des demandeurs d'asile au Québec. Cette première partie a situé l'initiative VNQ dans cette tradition de concertation, que nous avons décrite comme collaborative, locale, interculturelle et transversale. Cette dernière caractéristique – la transversalité – s'est renforcée plus récemment, et VNQ a joué un rôle important dans cet élan, en créant des partenariats avec des acteurs hors du secteur de l'immigration dans le but de les outiller pour l'accueil et l'accompagnement des nouveaux arrivants. Nous comptons parmi ces acteurs, notamment les intervenants du réseau scolaire, les organismes en itinérance, les maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence, les organismes LGBTQ+, ainsi que les organisations qui œuvrent à la création d'espaces de rencontre citoyens tels qu'Exeko, SINGA Québec, le Service des Jésuites pour les réfugiés et le secteur Vivre ensemble du Centre Justice et foi.

Nous avons ensuite décrit les fonctions et les défis de la concertation locale en matière de rapprochement interculturel, à partir de l'étude de deux comités soutenus par l'initiative VNQ, dans les quartiers de Ville-Émard/Côte-Saint-Paul et Mercier–Hochelaga-Maisonneuve. Nos observations ont démontré la nécessité de telles instances de concertation locale pour rendre les quartiers plus accueillants à l'égard des personnes réfugiées et immigrantes, notamment grâce à leurs rôles de partage d'informations entre acteurs du quartier, de sensibilisation et d'organisation d'activités rassembleuses. Néanmoins, ces comités rencontrent aussi plusieurs défis, qui sont principalement liés au manque de financement et à des difficultés de mobilisation des acteurs locaux.

Dans un troisième temps, nous avons exposé les espaces nécessaires à la composition d'un quartier accueillant, identifiés à partir d'un projet *Photovoice* réalisé en collaboration avec des nouveaux arrivants dans ces deux mêmes quartiers : Ville-Émard/Côte-Saint-Paul et Mercier–Hochelaga-Maisonneuve. Les photographies tirées du projet révèlent l'importance que certaines dimensions du quartier revêtent pour les participant.e.s : être accessible et fonctionnel (dimension fonctionnelle), être bien entretenu et soigné (dimension esthétique et sécuritaire), remplir les attentes d'aide (dimension de soutien), susciter des rencontres (dimension de sociabilité), favoriser la participation et l'engagement à la vie de la collectivité (dimension de participation sociale) et créer des souvenirs et des repères symboliques (dimension symbolique) pour ses résidents. Ces dimensions se superposent, dans une certaine mesure, à un large pan

des critères des collectivités accueillantes proposés par Esses *et al* (2010). Nous avons aussi observé la manière dont l'usage et la perception du quartier dépendent des caractéristiques individuelles et du parcours migratoire des personnes interrogées. À partir des récits et des photographies prises par les participant.e.s au projet, nous avons émis certaines recommandations visant à rendre ces quartiers plus accueillants : agir sur les dynamiques sociales, sur l'environnement bâti, sur l'accès aux informations et sur la participation citoyenne.

Dans un premier rapport de recherche en 2018, nous avons soulevé plusieurs questionnements notamment en ce qui concerne la pérennité des initiatives accueillantes et leur autonomie face aux changements politiques. À travers ces trois parties, nous avons instillé plusieurs pistes de réponses à ces questions. D'abord, il nous semble que la *transversalité* des actions posées dans le cadre de l'initiative VNQ est une piste prometteuse : l'accueil ne se réalise pas seulement dans le cadre du secteur communautaire de l'accueil et établissement des nouveaux arrivants ; d'autres secteurs sont mobilisés et cette participation d'autres acteurs sociaux bénéficie certainement de formations et d'informations plus complètes en matière d'accueil et intégration des nouveaux arrivants. Le partenariat mis en place entre la TCRI et le BINAM de la Ville de Montréal, qui a donné naissance au projet « Former pour l'inclusion », est également un indice de la pertinence de la transversalité pour assurer une pérennité des efforts en matière d'accueil et d'inclusion.

En favorisant la concertation à l'échelle locale, la diffusion des informations et l'organisation d'activités communes de rapprochement, le rôle des comités locaux est réaffirmé pour pérenniser ces initiatives ponctuelles d'accueil. L'élaboration d'une formation par VNQ, intitulée « Animer des activités de rapprochement citoyen : Créer des communautés plus inclusives », est une des voies à suivre. En outillant à la fois des acteurs et des résidents des quartiers de manière à les rendre autonomes dans le développement des activités de rapprochement citoyen sur leur territoire, cette formation s'inscrit dans la pérennisation des initiatives hospitalières locales.

Enfin, nous avons identifié un assemblage d'espaces de déambulation et de consommation quotidienne (des parcs, des rues résidentielles, des épicerie, des bibliothèques) aux usages pratiques ou ludiques que les nouveaux arrivants investissent et apprivoisent en fonction de leurs besoins. Nos données montrent que c'est en agissant dans et sur ces lieux du quotidien que l'on peut participer à rendre le quartier plus accueillant et plus agréable à vivre pour tous les résidents.

Bibliographie

- ACCÉSS. (2020). Alliance des communautés culturelles pour l'égalité dans les services sociaux. Portail de l'Alliance. Repéré 28 juillet 2020, à <https://accesss.net/>
- Anderson, C. G. (2006). *Restricting Rights, Losing Control: Immigrants, Refugees, Asylum Seeker, and the Regulation of Canada's Border, 1867-1988*. Doctoral Dissertation, McGill University.
- Anderson, C. G. (2010). Restricting rights, losing control: The politics of control over asylum seekers in liberal-democratic states - lessons from the Canadian case, 1951-1989. *Canadian Journal of Political Science*, 43(4), 937-959. doi:10.1017/S0008423910000685
- Belkhodja, Chedly. (2009). « Towards a more Welcoming Community? Observations on the Greater Moncton Area ». *Plan Canada (Special Edition)*, Canadian Institute of Planners, p. 96-98.
- Bertot, J. et Mekki-Berrada, A. (1999). *Des services aux demandeurs d'asile : pourquoi ?* Montréal, Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes (TCRI).
- Biles, John, Meyer Burstein et James Frideres. (2008). *Immigration and integration in Canada in the twenty-first Century*. Montreal, McGill-Queen's University Press.
- Bisaillon, H. (1989). *L'accessibilité des services aux communautés culturelles - Les résultats de la consultation du personnel du CSSMM*. Montréal, QC.
- Canadian Council for Refugees. (2020). *CCR Timeline*. Repéré 25 juillet 2020, à https://ccrweb.ca/sites/ccrweb.ca/files/images/timeline_fr-100.jpg
- Commission des droits de la personne du Québec. (1987). *Programmes d'accès à l'égalité des minorités aux services publics*. Montréal, QC, Commission des droits de la personne du Québec.
- Crépeau, F. et Nakache, D. (2008). Critical spaces in the Canadian refugee determination system: 1989-2002. *International Journal of Refugee Law*, 20(1), 50-122. doi:10.1093/ijrl/een011
- De Grandpré, H. et Croteau, M. (2017). Une vague de migrants sans précédent au Québec. *La Presse*, p. 2-5. Montréal. Repéré à <https://www.lapresse.ca/actualites/201708/02/01-5121345-une-vague-de-migrants-sans-precedent-au-quebec.php>
- Désilets, G. et Goudet, A. (2019). La mise en œuvre des politiques d'accueil des migrants à l'échelle des quartiers montréalais : l'étude de l'initiative Vivons nos quartiers, *Lien social et Politiques*, (83), 230-248. doi:10.7202/1066092ar
- Desmarais, D. et Mercier, C. (1991). L'institution au service du social : défi impossible ? Entrevue avec Jean-Bernard Robichaud. *Nouvelles pratiques sociales*, 4(2), 13-30. doi:10.7202/301135ar
- Ducas, I. (2017). *Accueil des demandeurs d'asile : nouveau centre et nouvelles mesures*. La Presse. Repéré à <https://www.lapresse.ca/actualites/201708/17/01-5125290-accueil-des-demandeurs-dasile-nouveau-centre-et-nouvelles-mesures.php>
- Epp, M. (2017). *Les réfugiés au Canada - Un survol historique*. Ottawa, Ont, Société historique du Canada : Société historique du Canada.

- Esses, Victoria M., Hamilton, Leah K., Bennett-Abuayyas, Caroline et Meyer Burstein. (2010). *Characteristics of a Welcoming Community*, 121 p.
- Fiorino, G. (1996). SAVI. .SML. .SARIMM. . . Quarante ans d'intervention sociale auprès des non-résidents, des immigrants et des réfugiés. *Intervention*, (No du mois d'octobre), 48-56.
- Germain, Annick et Mary Sweeney. (2002) « La participation des organismes s'occupant d'immigrants et/ou de communautés culturelles aux instances de concertation de quartier de la ville de Montréal. » *INRS—Urbanisation, Culture et Société*, 174 p.
- Gouvernement du Canada. (2018). *Rapport de l'examen indépendant de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada : Une approche à l'octroi de l'asile axée sur la gestion des systèmes* (vol. 2018). Repéré à <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/organisation/publications-guides/rapport-examen-independant-commission-immigration-et-statut-refugie.html>
- Hébert, G., Sully, J. et Nguyen, M. (2017). *L'allocation des ressources pour la santé et les services sociaux au Québec : État de la situation et propositions alternatives*. Montreal, Qc. Repéré à https://cdn.iris-recherche.qc.ca/uploads/publication/file/AltSante_2018.pdf
- Helly, D., Lavallée, M. et Mc Andrew, M. (2000). *Citoyenneté et redéfinition des politiques publiques de gestion de la diversité : la position des organismes non gouvernementaux québécois*. *Recherches sociographiques*, 41(2), 271-298. doi:10.7202/057370ar
- Helly, D. (1996). *Le Québec face à la pluralité culturelle 1977-1994. Un bilan documentaire des politiques*, Documents de recherche, Presses de l'Université Laval, 491 p.
- IRCC. (2018). *Demandes d'asile par année - 2017*. Repéré 17 juillet 2020, à <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/refugies/demandes-asile/demandes-asile-2017.html>
- IRCC. (2020a). *Demandes d'asile par année - 2018*. Repéré 9 septembre 2020, à <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/refugies/demandes-asile/demandes-asile-2018.html>
- IRCC. (2020b). *Entente entre le Canada et les États-Unis sur les tiers pays sûrs*. Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada. Repéré 30 juillet 2020, à <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/organisation/mandat/politiques-directives-operationnelles-ententes-accords/ententes/entente-tiers-pays-surs.html>
- IRCC. (2020c). *Évaluation de la subvention accordée au Québec*. Ottawa, ON.
- Jacob, A. (1992). *Services sociaux et groupes ethnoculturels : le débat et les pratiques au Québec*. *Nouvelles pratiques sociales*, 5(2), 37-51. doi:10.7202/301174ar
- Jacob, A. et Blais, D. (1992). *Les réfugiés, tout un monde... : recension des écrits sur les politiques, programmes et services aux réfugiés*. Montréal, QC.
- Knowles, V. (2007). *Strangers at our Gates - Canadian Immigration and Immigration Policy, 1540-2006*. Toronto, ON : Dundurn Press.

Lacroix, M. (2002). Refugee Claimants and Social Work Practice: Toward Developing a New Knowledge Base. *Canadian Social Work*, 4(1), 85-93.

Lacroix, M. (2003). L'expérience des demandeurs d'asile : vers l'élaboration de nouvelles pratiques sociales. *Nouvelles pratiques sociales*, 16(2), 178-191. Repéré à <https://doi.org/10.7202/009850ar%0ATous>

Laperrière, S. (2006). Effets des politiques d'immigration Canada en matière de détermination du statut de réfugié et des politiques d'Immigration Québec en matière d'intégration sur la vie quotidienne et la participation sociale des demandeurs d'asile : l'exemple des Colombiens. Université Laval.

Martin, A. (2002). Le jumelage entre les nouveaux arrivants et les Québécois de la société d'accueil - une intervention sociale. Dissertation. Université Laval.

Mayer, M., Keable, P., Drudi, G., Baillargeon, L., Jodoin, D., Lemay, C., ... Turcotte, G. (2017). Les services sociaux et de réadaptation entre 1975 et 1992. *Défi jeunesse*, XXIV(1), 42-48.

McDonald, A. *Canadian Council for Refugees v. Canada (Immigration, Refugees and Citizenship)* (2020). Repéré à <https://decisions.fct-cf.gc.ca/fc-cf/decisions/en/item/482757/index.do>

MRCI. (1997). Rapport annuel 1995-1996. Québec, QC.

Oxman-Martinez, J., Jimenez, E., Hanley, J. et Bohard, I. (2007). La dynamique triangulaire dans le processus d'incorporation des demandeurs d'asile, les politiques migratoires et le rôle des organismes communautaires. *Refuge*, 24(2), 76-85. doi:10.25071/1920-7336.21386

Paquet, M. (2016). La fédéralisation de l'immigration au Canada. Montréal : Presses de l'Université de Montréal.

Radio-Canada. (2015). Les libéraux veulent accueillir 25 000 réfugiés... d'ici la fin de l'année. Radio-Canada. Repéré à <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/737377/parti-liberal-canada-veut-acueillir-25000-refugies-dici-fin-2015>

Rayner, J., Muldoon, L., Bayoumi, I., McMurchy, D., Mulligan, K. et Tharao, W. (2018). Delivering primary health care as envisioned: A model of health and well-being guiding community-governed primary care organizations. *Journal of Integrated Care*, 26(3), 231-241. doi:10.1108/JICA-02-2018-0014

Rodriguez, D.X., P.-N. McDaniel et M-D. Ahebee (2018). Welcoming America: A Case Study of Municipal Immigrant Integration, Receptivity, and Community Practice. *Journal of Community Practice*. 26(3), 348-357.

Rose, D. et Charette, A. (2011). Pierre angulaire ou maillon faible ? Le logement des réfugiés, demandeurs d'asile et autres immigrants à Montréal. Rapport final soumis au Secrétariat des partenariats de lutte contre l'itinérance, Ressources humaines et Développement des compétences Canada, Coll. «Publication CMQ-IM», no 45. Montréal : INRS - Centre Urbanisation Culture Société et Centre Métropolis du.

Rose, D. et Charette, A. (2020). Accommodating the Syrian government assisted refugee newcomers: the experience of Resettlement Assistance Program providers. Dans L. Hamilton,

M. Walton-Roberts et L. Veronis (dir.), *A National Project : Canada's Syrian Refugee Resettlement Experience*. Montreal & Kingston : McGill-Queen University Press.

Salée, D. (2010). Penser l'aménagement de la diversité ethnoculturelle au Québec - Mythes, limites et possibles de l'interculturalisme. *Politique et Sociétés*, 29(1), 145-180. Repéré à <https://doi.org/10.7202/039959ar>

Services Québec. (2017a). État de la situation sur l'augmentation des arrivées de demandeurs d'asile au Québec. Services Québec, dépêche, p. 1. Québec, QC.

Services Québec. (2017b). Le Québec mobilisé pour l'accueil des demandeurs d'asile. Services Québec, dépêche, p. 1. Québec, QC.

Services Québec. (2017c). Précisions quant aux mesures déployées pour la prise en charge des demandeurs d'asile. Services Québec, dépêche, p. 1. Québec, QC.

TCRI. (2015). Immigration et intégration. Immigration et intégration. Montréal, Table de concertation au service des personnes réfugiées et immigrantes. Repéré à source : <http://wikiaca.org/index.php?oldid=1216>

TCRI. (2019). « Animer des activités de rapprochement citoyen : Créer des communautés plus inclusives ». Document de formation.

Tomkinson, S. (2015). Soupçon sur l'asile au Canada. *Plein droit*, 2(105), 26-29. Repéré à <https://www.cairn.info/revue-plein-droit-2015-2-page-26.htm>

Tomkinson, S. et Miaz, J. (2019). Introduction : Au cœur des politiques d'asile : perspectives ethnographiques. *Politique et Sociétés*, 38(1), 2-18.

Vaillancourt, Y. (2017). Marges de manœuvre des acteurs locaux de développement social en contexte d'austérité. Montréal : Cahiers du Centre de recherche sur les innovations sociales (CRISES).

Vérificateur général du Canada. (2020). Rapport 2 — Le traitement des demandes d'asile. Ottawa, Canada.

Ville de Montréal. (2018). Montréal inclusive - Plan d'action 2018-2021. Montréal, QC. Repéré à ville.montreal.qc.ca